
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-septième séance – Mercredi 13 janvier 1999, à 17 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *MM. Alain Vaissade* et *Michel Rossetti*, conseillers administratifs, *M^{me} Anne-Marie Bisetti*, *M. Didier Bonny*, *M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid*, *MM. Pierre Huber*, *Hubert Launay*, *Pierre Losio*, *Jan Marejko*, *M^{me} Nicole Rochat*, *MM. François Sottas*, *Guy Valance* et *M^{me} Renée Vernet-Baud*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, et *M^{me} Jacqueline Burnand*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 23 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 janvier et mercredi 13 janvier 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Résolution de MM. Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Sami Kanaan, Roman Juon, Philip Grant, René Grand, Jean-Charles Rielle, Pascal Holenweg et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour une véritable politique de promotion du vélo» (R-566)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève entend mener une politique active en matière de promotion des déplacements à vélo;
- que les cyclistes contribuent quotidiennement à la lutte contre le bruit et la pollution de l'air;
- que les aménagements cyclables actuellement réalisés sont encore insuffisants;
- que la réalisation de certains aménagements cyclables indispensables attend depuis près de dix ans, notamment en raison d'un manque de volonté de la part de l'Office des transports et de la circulation (OTC);
- que l'absence de tels aménagements met en danger la vie des cyclistes qui circulent;
- que les trottoirs constituent, en de tels endroits, des refuges sûrs pour les cyclistes et les piétons;
- que, de manière générale, les trottoirs doivent rester réservés aux piétons;
- que les agents de ville ont la compétence d'amender les cyclistes qui circulent sur les trottoirs;

¹ Annoncée, 1470.

- qu'il est incohérent de vouloir favoriser un mode de déplacement en punissant ses adeptes lorsqu'ils cherchent à protéger leur vie;
- qu'une politique de prévention et d'information est plus efficace qu'une politique répressive,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renoncer à toute politique répressive à l'égard des cyclistes circulant sur les trottoirs là où des aménagements cyclables importants ne sont pas encore réalisés;
- de mener une campagne favorisant une meilleure cohabitation entre cyclistes et piétons sur les trottoirs, là où la vie des cyclistes est menacée en circulant sur la chaussée;
- de poursuivre une politique répressive uniquement à l'encontre des cyclistes «casse-cou» qui ne respectent pas la priorité absolue des piétons sur les trottoirs;
- d'intervenir fermement auprès des autorités cantonales compétentes pour que les aménagements manquants et en attente de réalisation soient réalisés rapidement.

M. Roger Deneys (S). Cette résolution fait suite à une question écrite que j'ai posée l'année passée et qui visait à éclaircir les petits incidents qui se sont déroulés, notamment sur le pont du Mont-Blanc et aux abords du pont du Mont-Blanc, avec les agents municipaux qui se sont livrés à une campagne de dissuasion à l'égard des cyclistes en leur mettant des amendes. Cette résolution vise à renforcer la politique de la Ville, qui est déjà assez active en matière de promotion du vélo, dans la mesure où elle essaie de développer un réseau de pistes cyclables. Mais on peut s'étonner quand on constate que des agents municipaux sévissent – je dis bien à certains endroits – de manière relativement arbitraire à l'égard de cyclistes qui essaient de se protéger en roulant sur les trottoirs.

Dans cette résolution, je crois qu'il est important de regarder les invites, car il ne s'agit évidemment pas de tolérer les cyclistes sur tous les trottoirs, n'importe comment et n'importe où; il s'agit de tolérer les cyclistes là où des aménagements cyclables – attendus depuis de nombreuses années, depuis dix ans à certains endroits – ne sont pas réalisés ou, en tout cas, de montrer que, tant que les aménagements ne sont pas faits, on les accepte sur le trottoir.

Le point le plus essentiel de cette résolution est le dernier point, qui vise notamment à intervenir de manière expresse auprès du Canton pour que celui-ci réalise les aménagements cyclables manquants: je pense de nouveau au quai du Mont-Blanc, au pont du Mont-Blanc, à la rue des Deux-Ponts et à la rue de Lau-

sanne. On invoque toujours des arguments d'aménagement pour le tram ou pour les transports publics et, en fait, on met toujours le vélo après tous les autres aménagements.

On arrive à la conclusion inévitable que les cyclistes cherchent à protéger leur vie et que, lorsqu'il y a trop de circulation, ils sont obligés de rouler sur les trottoirs. Ce n'est pas de gaieté de cœur que cette demande de tolérer les cyclistes sur certains trottoirs est faite; il s'agit simplement d'être constructif, de mener une politique qui soit un peu similaire à celle que la Ville mène à l'égard des propriétaires de chiens. On a entendu M. Hediger, à maintes reprises, nous expliquer qu'il ne s'agissait pas de faire de la répression, mais de la prévention. Je pense que, si on veut mener une politique constructive à l'égard des cyclistes, il s'agit de mener le même genre de politique, donc d'avertir les cyclistes qui se comportent mal sur les trottoirs, de pénaliser les chauffards à vélo – car il existe aussi des chauffards à vélo. Mais il ne s'agit en aucun cas d'amender systématiquement des gens qui cherchent à protéger leur vie.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Monsieur le président, je suis un peu surpris, car je m'attendais à ce qu'il y ait plus de résolutionsnaires qui s'expriment, mais il est vrai que nous sommes encore peu dans cette salle.

Qu'on se le dise une fois pour toutes, les cyclistes n'entravent pas la circulation, puisque, de plus en plus et inexorablement, ils «sont» la circulation. Je tiens simplement à rappeler que la voiture ne devra bénéficier à l'avenir que d'un espace limité sur le territoire urbain et, compte tenu des dangers qu'elle représente lorsqu'elle est entre les mains des 10% d'inconscients qui circulent sur nos routes, cet espace devra lui-même être strictement encadré par des lois appliquées.

C'est en grande partie à cause de ces 10% d'inconscients que les cyclistes sont, dans la circulation genevoise – permettez-moi l'expression – un peu assis entre deux «selles». D'un côté, il est évident qu'ils ne devraient pas utiliser les espaces qui sont prioritairement réservés aux piétons ou aux jeux des enfants et, d'un autre côté, ils doivent en permanence craindre pour leur intégrité physique s'ils ont l'audace de s'aventurer sur l'espace que les automobilistes sont censés partager avec eux, espace que ces automobilistes ont trop souvent tendance à considérer comme leur propriété exclusive. Il y a quelques raisons à cette situation inconfortable. On a pu croire – une illusion, sans doute – que les conducteurs d'automobile s'habituaient à la présence de plus en plus forte des cyclistes sur les routes, mais cela ne semble malheureusement pas le cas. Quoi que la presse ait

pu en dire la semaine dernière, l'avancement des pistes cyclables souffre d'une lenteur dramatique. Bien sûr, il faut se réjouir de ce que les aménagements progressent, mais, des nombreux kilomètres dont notre parlement avait accepté le principe, il y a quelques années, après une bataille homérique, on ne voit apparaître que les tronçons les plus simples à créer; ils ne mesurent parfois que quelques mètres – j'en ai vu en ville – et cessent dès qu'il y aurait un semblant de risque de se heurter à la farouche et opiniâtre volonté des automobilistes de passer à tout prix. C'est un peu comme si cette prise de possession inévitable et nécessaire de l'espace en faveur des cyclistes s'accompagnait de contorsions extrêmement difficiles et d'un tas de précautions indispensables pour ne froisser ni l'amour-propre ni la tôle des automobilistes et de leur joujou.

Une autre raison, et non des moindres, est l'impression très forte qu'ont la plupart des cyclistes que la maréchaussée municipale ou cantonale n'intervient que fort peu pour punir les automobilistes qui, sans aucune gêne, laissent leur véhicule sur les pistes cyclables, ne respectent pas les priorités, dépassent les deux-roues en les frôlant, bref, les méprisent. Cette attitude est un peu similaire à celle que les automobilistes ont parfois avec les piétons.

Ajoutons encore qu'au rythme décrit lors de la présentation du crédit de 4 millions la semaine dernière à la presse, il est possible de faire un calcul bien simple: il faut 11,6 millions, versés en trois tranches, pour réaliser 100 km de pistes cyclables en dix-sept ans (1987-2004): cela nous fait glorieusement 5,8 km par an. C'est dérisoire et c'est insuffisant! Je sais que M. Claude Morel fait un travail de bénédictin et que les obstructions sont nombreuses. Cette résolution est excellente et nous la soutenons.

De plus, et pour les quelques raisons évoquées ci-dessus mais qui me semblent primordiales à la suite de la réflexion, les Verts vous proposent l'amendement suivant. Il s'agit d'ajouter – je viendrai vous le donner, Monsieur le président, tout de suite – dans les invites une invite qui consisterait en ceci:

Projet d'amendement

«– de créer, par l'usage des mesures disponibles pour maintenir les voitures sur l'espace qui leur est réservé, des conditions favorables aux déplacements en sécurité des cyclistes sur leurs espaces propres.»

M. Pierre-Charles George (R). Je crois qu'il faut arrêter cette guerre sainte qu'il y a entre les vélos et les autos. Nous sommes tous pour des pistes cyclables; nous sommes tous pour la voiture; il faut donc arrêter.

Le pont du Mont-Blanc est un pont réservé à la voiture et aux transports publics; le pont des Bergues est réservé aux cyclistes et aux piétons. Chacun a donc sa place pour traverser à une distance de cent mètres. Par contre, je demanderai – personnellement, parce que je parle en mon nom personnel – un moratoire sur les pistes cyclables, car il est inconcevable, en ce moment, de lancer une dépense de près de 4 millions pour faire des pistes cyclables, alors qu'on laisse les trottoirs s'abîmer. Il n'y a qu'à voir la promenade de la Treille: si vous ne vous flanquez pas par terre tous les cinq mètres, vous avez de la chance.

Je crois que maintenant la guerre sainte doit cesser et que nous devons examiner tranquillement les possibilités de ce nouveau plan, mais que nous ne devons en tout cas pas nous y lancer la tête la première. C'est ce que je voulais vous dire, Monsieur le président.

M. Pierre-André Torrent (DC). La lecture de la résolution présentée cet après-midi m'a fait un peu sourire, venant du Parti socialiste. J'aurais préféré un titre comme: «A quand les vingt-quatre heures ou les six jours cyclistes à Genève?» Cela aurait été plus sympa.

Je vous lis les considérants du projet de résolution: «que la Ville entend mener une politique active»: eh bien, oui, elle la mène, c'est une lapalissade que le Parti socialiste nous fait là; puis «que les cyclistes contribuent quotidiennement à la lutte contre le bruit et la pollution de l'air»: mon Dieu, quoi de nouveau dans ce monde? «que les aménagements cyclables actuellement réalisés sont encore insuffisants», bien sûr, mais tout ne se fait pas du jour au lendemain, il y a d'autres choses qui n'ont pas été réalisées non plus, et cela vous le savez aussi bien que moi. Je continue: «que la réalisation de certains aménagements cyclables indispensables attend depuis près de dix ans»: comme les partis de l'Entente attendent depuis une quinzaine d'années qu'on revoie les problèmes des subventionnements; cela aussi, on pourrait le dire. Je poursuis: «que l'absence de tels aménagements met en danger la vie des cyclistes qui circulent»; je vous signale qu'il n'y a pas que les cyclistes qui circulent; «que les trottoirs constituent, en de tels endroits, des refuges sûrs pour les cyclistes»; mais à quoi sert la route? «que, de manière générale, les trottoirs doivent rester réservés aux piétons»; évidemment, nous sommes d'accord que les trottoirs doivent être réservés aux piétons. Par ailleurs, je remarque, Monsieur le président, que pratiquement 25% des points à l'ordre du jour traités entre hier soir et aujourd'hui concernent la sécurité et la circulation. Je trouve que c'est quand même trop pour un ordre du jour...

Une voix. Propose autre chose!

M. Pierre-André Torrent. Je souhaite que, quand nous parlons, vous ayez au moins la sagesse de vous taire, parce que, nous, nous vous respectons lorsque vous causez. Je continue à lire les considérants: «qu'il est incohérent de vouloir favoriser un mode de déplacement en punissant ses adeptes lorsqu'ils cherchent à protéger leur vie»; en même temps, on peut lire «que les agents de ville ont la compétence d'amender les cyclistes»; heureusement qu'ils ont la compétence d'amender, autrement, qui le ferait?

Par contre, en ce qui concerne la sécurité des cyclistes dans la circulation, je ne suis pas d'accord avec le fait que l'on ait pu aménager des pistes cyclables venant à contresens sur les routes principales à sens unique – et je pourrais entrer en matière avec une résolution à ce sujet tôt ou tard. Je veux bien discuter de ce point précis. Quant à la résolution présentée ce soir, elle n'a pas lieu d'être et, moi, je la refuse.

M. André Kaplun (L). J'aimerais faire quelques commentaires sur cette révolution, excusez-moi, cette résolution du «dijhad cycliste». Je voudrais me concentrer sur la troisième invite qui indique dans son texte: «De poursuivre une politique répressive uniquement à l'encontre des cyclistes «casse-cou». Premièrement, Monsieur le président, en pratique, ce n'est pas facile: imaginez qu'on mette des gendarmes avec des jumelles qui regardent, si je comprends bien, les cyclistes intégristes du djihad qui passent et que les gendarmes devraient décider si ces cyclistes tombent dans la catégorie des «casse-cou» qu'il faut réprimer ou pas. Vous voyez donc que c'est terriblement compliqué. J'ai essayé de trouver une solution et je crois que je l'ai peut-être trouvée. Je me demande si, à ces cyclistes du djihad, on ne devrait pas proposer de leur imposer le port de la djellaba. Je verrais cela en deux modèles, en deux couleurs. Il y aurait, par exemple, une djellaba blanche, arrivant à mi-mollet, laissant la tête découverte, pour les fidèles, les croyants, mais pas pour les purs et durs. Ces simples croyants passeraient comme cela. Puis il y aurait les intégristes; pour eux, je verrais le modèle intégral, en noir, avec un modèle pour dame avec moucharabieh intégré; cela serait très très joli. Enfin, il y aurait la version de luxe, la version GTI si on veut, avec poignard intégré à la ceinture pour liquider les piétons qui auraient le malheur de ne pas succomber tout de suite. C'est vrai que, en définitive, quand on y réfléchit, il y a peut-être une solution pour distinguer les uns et les autres.

Toutefois, il y a un autre problème et cela tombe bien que M^{me} Jacqueline Burand arrive, parce qu'elle a justement attiré mon attention sur ce problème qui, malheureusement, lui, n'est pas résolu. Je veux parler du nettoyage des déchets de piétons, parce que – et vous le savez bien, Monsieur le président – pour le nettoyage, la Ville de Genève est équipée de machines avec de grosses brosses, qui vont très bien pour les feuilles mortes, le petit «chenil»; pour cela c'est impec-

cable. Mais, pour les déchets de piétons, on a fait des tests: on a pris deux, trois piétons qui passaient par là, avec quelques cyclistes intégristes, et on s'est aperçu que cela ne va pas du tout, parce que, après le passage des machines, il reste des morceaux de piétons. Cela a très mauvaise façon, pour une ville comme Genève, «propre en ordre», cela ne va pas.

En fait, il faudrait – et j'ai presque pensé à un amendement – que les révolutionnaires, pardonnez-moi, les révolutionnaires financent de nouvelles machines qui seraient, au fond, des nettoyeuses-broyeuses. Là, cela serait bien; ces machines passeraient après les cyclistes et tous ces morceaux, ces déchets de piétons, qui font mauvaise façon, seraient broyés et là, effectivement, cela serait «propre en ordre».

Vous l'aurez donc compris, Monsieur le président, je préconise le rejet de cette révolution du djihad cycliste. Et, puisque je crois savoir que, dans peu de temps, il y aura des élections, je pense qu'il est bon que la population sache qui est membre du djihad cycliste. Par conséquent, je demande le vote nominal sur cette résolution.

M. Michel Ducret (R). Après cette intervention, je suis navré de revenir aux choses sérieuses, mais j'y suis malheureusement contraint. Tout d'abord, il s'agit de relever que la résolution va tout simplement à l'encontre des lois en vigueur en matière de circulation, à l'encontre de la sécurité des piétons et, particulièrement, parmi ces piétons, de celle des enfants et des personnes âgées, qui ne peuvent se permettre de voisiner en toute sécurité avec des cycles dont la vitesse n'est pas adaptée au monde des bipèdes. Cette résolution va aussi à l'encontre de la sécurité des chiens, fortement menacée.

J'aimerais relever que le cycle n'est pas sans danger. L'épouse d'un de mes amis s'est fait renverser dans les Rues-Basses, il y a quelques mois. Elle avait son bébé dans les bras. Le bébé a passé trois jours dans un état extrêmement grave en pédiatrie. J'ai moi-même été, au moins par deux fois, agressé et bousculé par un vélo dans les Rues-Basses, un endroit pourtant où il y a relativement assez de place, dans des secteurs où la circulation des cycles est strictement interdite.

J'aimerais aussi dire que cette proposition va à l'encontre de la sécurité des cyclistes eux-mêmes, dont la vie serait notamment mise en danger par l'utilisation d'itinéraires dont les «sorties» sont calibrées pour des piétons: en fonction de la vitesse des piétons, et non pas de celle d'un vélo; non pas tant du fait que le piéton va moins vite, mais parce que, simplement, l'automobiliste pouvant arriver vers un passage, un carrefour va percevoir un piéton qui s'avance, même en courant, mais il ne percevra jamais à temps un cycliste qui ne va même pas très vite.

Résolution: promotion du vélo

Par conséquent, ce n'est pas acceptable techniquement. D'autre part, j'aimerais quand même relever que les cyclistes peuvent, depuis toujours, utiliser tout à fait légalement les trottoirs, cela en poussant tout simplement leur véhicule, et qu'ils n'ont qu'à, si vraiment il y a un tel danger sur la chaussée, se plier à cette règle qui est celle qui est couramment admise en matière de circulation routière dans notre pays, et pas seulement là d'ailleurs.

Que l'on aménage une bande cyclable sur certains trottoirs qui s'y prêtent, et où cela peut être nécessaire, cela ne soulève pas d'objection de notre part. Mais la présente proposition est une proposition de laisser-aller. C'est une garantie de danger pour les piétons sur leur propre trottoir.

En résumé, la position du groupe radical sera simple, on ne peut pas reporter sur les piétons le danger que font courir aux cyclistes les automobilistes. Si le Parti socialiste est insatisfait de ce qui est fait par sa magistrature pour le vélo, qu'il propose des crédits supplémentaires pour des aménagements. On pourra alors vraiment parler des réalités de la gestion publique de cette Ville, des besoins prioritaires, des crédits à octroyer et des moyens que nous avons pour ce faire. Cela, c'est la vérité et il ne suffit pas de faire des grandes déclarations de propagande en disant que c'est l'Etat qui doit agir, parce que, les aménagements, je vous le rappelle, c'est nous qui les payons; parce que les vrais aménagements pour la vraie sécurité des cyclistes, ce sont des itinéraires. Ce n'est pas simplement de mettre un peu de peinture dans tous les coins et ce n'est certainement pas de mettre en œuvre une sécurité au détriment de celle des piétons.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Sans entrer dans le détail de cette résolution, qui pose un certain nombre de problèmes et qui a suscité différentes remarques, je vous informe que j'ai déposé, à la séance d'hier, une interpellation sur un certain nombre de problèmes concernant les piétons et les deux-roues. Je ne reviendrai donc pas sur ce sujet.

Au premier intervenant qui nous a parlé de sa résolution et qui a fait une série de remarques sur nos amis à quatre pattes, les chiens, je dirai qu'une pétition de la Société protectrice des animaux circule, en ville de Genève, et s'oppose à certaines choses par rapport à la taxe. Il faudra certainement que le Conseil municipal réponde à cette pétition, et le débat sera très important, surtout avant les élections.

Monsieur le président, nous avons dans l'ordre du jour une page et demie de motions, résolutions, etc., et je profite de cet objet – puisque c'est le premier de la page – pour vous interpeller, car vous avez été interrogé par un journal, *la Tribune de Genève*, sur la liste des objets en suspens. Mesdames et Messieurs, vous

avez reçu, au mois de décembre 1998, trente-sept pages d'objets en suspens: résolutions, motions, etc., qui vont dormir des années dans des tiroirs. Vous êtes un grand nombre à en avoir fait, puisque, à la dernière page, il y a des motions et des résolutions qui ont été signées par vingt personnes. Je vous pose la question, Mesdames et Messieurs des différents groupes politiques: que pensez-vous de tous ces objets et quel va être le résultat final? Je ne sais pas si vous lisez les documents lorsque vous les recevez et si vous regardez quels sont les objets. Pour certains de ces objets, il n'y aura jamais de réponse; il est préférable de les laisser dans un tiroir, parce que c'est la meilleure solution.

Monsieur le président, j'aimerais que vous fassiez un petit commentaire suite à l'article paru dans la *Tribune*, qui était très intéressant. J'ai pensé que cela allait réveiller un certain nombre de personnes, mais, ce soir, je vois qu'on est toujours à la première page d'une page et demie de motions, résolutions et interpellations et je me demande quel sera le résultat final. Mesdames, Messieurs, bonne soirée et amusez-vous bien!

Le président. Je tiens à dire que M. Hediger est excusé pour ce soir. Il a été retenu. Il a demandé qu'on le dise.

M. Roman Juon (S). Je dois dire que les dernières interventions, principalement sur les bancs d'en face, montrent ce qu'on ressent tous les jours lorsqu'on est sur un vélo: le dédain, l'irrespect, pas de tout le monde, bien entendu, mais d'une minorité forte et importante. Je ne sais pas si cela est dû à la neige de ces derniers jours, mais, trois fois de suite en deux jours, j'ai failli me faire renverser par des automobilistes brûlant les stops ou me dépassant, parce qu'un cycliste va moins vite, etc. Et c'est continuellement comme cela.

Le cycliste a fait un choix difficile, Mesdames et Messieurs, parce que la plupart d'entre vous – et ceux qui sont intervenus les derniers, en particulier le représentant du Parti libéral – ne prenez pas vos vélos, tant s'en faut; vous avez d'autres moyens de transports, c'est certain. Mais le jour où vous serez sur un vélo, non pas pour vous amuser en le mettant sur la voiture pour aller faire un tour à la campagne le samedi ou le dimanche, mais que vous le prendrez, parce que vous avez fait ce choix, pour votre travail, vous risquerez votre vie. C'est mon cas, car je trouve qu'aller à vélo est la meilleure façon de me déplacer. Comme je travaille pour la Ville de Genève, je peux vous dire que je gagne plus de temps qu'en prenant les transports en commun ou en allant à pied, ou encore en voiture, en poireautant dans les parkings ou en allant recharger l'horodateur, comme beaucoup de collègues le font.

C'est vrai que, grâce aux pistes cyclables et aux campagnes faites par les associations d'automobilistes, comme le Touring Club ou l'ATE, il y a moins d'accidents très graves et que les accidents mortels, heureusement, sont quasiment nuls depuis un certain nombre d'années. Je dirais que cela est aussi dû au travail de l'ASPIC, dont j'ai été un des fondateurs et dont certains, ici, font partie.

Quand on entend de pareilles interventions, quand on parle de guerre sainte, je dirais que c'est presque la guerre tout court. Mais quel dédain vous avez pour ces gens qui ont choisi le vélo! Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais mettez-vous sur un vélo et essayez de rouler sur l'avenue du Mail, le pont de la Coulouvrenière, le pont du Mont-Blanc, et vous verrez ce que c'est quand vous le faites quotidiennement pour le travail. Je suis stupéfait de cette rancœur, de cette façon de réagir. Tout à l'heure, j'aurai le plaisir de vous parler encore des rollers et des skaters, car cela existe aussi. Cela est difficile maintenant. Nous nous déplaçons tous par trente-six mille moyens. Il faut donc chercher des solutions. Alors, respectez au moins ceux qui essaient de faire des propositions, de pousser un peu pour que le vélo ait encore sa place, parce qu'on est encore loin du compte. Et demander un moratoire pour les pistes cyclables! Quant à la demande de vote nominal, je l'applaudis des deux mains et j'en fais une «pub» pour les élections!

M^{me} Marie Vanek (AdG). L'AdG vient de déposer un amendement, car elle aimerait supprimer les trois premières invites et garder la dernière invite qui dit: «d'intervenir fermement auprès des autorités cantonales compétentes pour que les aménagements manquants et en attente de réalisation soient réalisés rapidement», parce que cela lui semble être le souhait le plus cher de tous les cyclistes.

Projet d'amendement

Suppression des trois premières invites.

Pour ce qui est de l'amendement déposé par les Verts, l'AdG le soutiendra.

Pourquoi refuser les trois première invites? Monsieur le président, vous transmettez à M. Kaplun. Tout d'abord, pour éviter, justement, les confettis de piétons que les cyclistes peuvent éventuellement faire. En ce qui concerne la cohabitation avec les piétons et les cyclistes, il me semble que, peut-être de temps en temps, il peut arriver qu'un vélo frôle un piéton; mais, en tant que cycliste, je dois dire que, lorsque je me trouve dans une situation où il y a des piétons, il est évident que la priorité va aux piétons... (*Remarque de M. George.*) Monsieur le président, vous

transmettez à M. George que, régulièrement, je suis dans la Vieille-Ville avec mon vélo et que je ne l'ai jamais renversé! (*Brouhaha et rires.*) D'où la courtoisie féminine!

Nous refusons les trois premières invites et nous soutiendrons la dernière invite, ainsi que l'amendement déposé par les Verts

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Il est, ce soir, question de vélo, de promotion du vélo et c'est l'occasion pour moi de vous annoncer de bonnes nouvelles, je l'espère, encore que les avis puissent être partagés: nous continuons – la presse s'en est fait l'écho récemment – la politique qui est la nôtre, une politique volontariste pour favoriser la circulation alternative. C'est véritablement un choix politique que le Conseil administratif s'est fixé et sur lequel il n'a pas dérogé. Vous aurez donc, très rapidement, c'est-à-dire en février, un nouveau train de crédits pour favoriser la circulation des cyclistes et la mobilité dite alternative.

En ce qui concerne les résultats, vous les connaissez aussi sans doute, il sera assez tôt, en février, pour en reparler. La situation pour les cyclistes aujourd'hui est grandement améliorée, et il est évident que le succès de la petite reine est dû peut-être aussi à cette sécurité nouvelle qu'on a réussi à introduire en ville.

Par contre, Mesdames et Messieurs, mon opinion va peut-être vous surprendre. Si j'avais quelque ouverture sur un fonctionnement possible de la cohabitation entre les usagers, les piétons et les cyclistes sur les trottoirs, je pourrais émettre un avis favorable. Malheureusement, je dois vous dire que j'ai reçu un nombre incroyable de lettres rappelant que, contrairement à ce que disait M^{me} Vanek, hélas, les cyclistes ne se montrent vraiment pas respectueux des piétons, qu'ils utilisent effectivement les trottoirs, que les trottoirs en ville de Genève sont étroits, à quelques exceptions près, et que les piétons se retrouvent aujourd'hui dans une situation d'insécurité permanente. J'ai été frappée du grand nombre d'interlocuteurs, de tous âges et de toute nature, qui m'ont dit cela, et, franchement, je me suis alors posé la question de savoir si on devait être plus permissifs ou si, au contraire, il fallait essayer de condamner cette pratique. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, je serais plutôt favorable à cette dernière formule.

Il est évident, pour ceux qui fréquentent quotidiennement les pistes cyclables et peut-être certains trottoirs, qu'une partie de ceux-ci sont parfaitement aptes à être fréquentés à la fois par des piétons et des cyclistes, simplement parce qu'ils sont larges et qu'ils offrent des garanties évidentes. Dans certains espaces de la ville de Genève, il est très facile de cohabiter. Par contre, la voirie et les trottoirs – dont la largeur n'est effectivement pas extensible, et c'est bien malheureux –

étant ce qu'ils sont, il est, je crois peu intelligent aujourd'hui de pronostiquer une ouverture légale très grande à cette pratique. C'est mettre en danger, en raison de l'irrespect de certaines personnes, le cheminement des piétons, qu'on essaie – tout autant que les cyclistes, je le rappelle, Mesdames et Messieurs, parce que cela a son importance – d'encourager, petit à petit, à pratiquer ce sport naturel qu'est la marche.

Je crois donc que, pour l'instant, étant donné l'effort qu'a fait la Ville de Genève – 60 km sur 100 km prévus – pour les cyclistes, on doit aussi se souvenir que les piétons doivent être favorisés dans l'exercice de leur sport quotidien. Par conséquent, il faut être très clair et laisser aux cyclistes le soin d'emprunter les voies qui leur sont destinées.

M. Jean-Charles Rielle (S). On peut être surpris que j'aie signé une résolution comme celle-là. Je ne suis pas vraiment un adepte du djihad des cyclistes, mais j'ai signé cette initiative parce que je pense qu'on doit faire des efforts importants. Je reviens d'Amsterdam où, manifestement, les cyclistes et piétons cohabitent merveilleusement: moitié cyclistes, moitié piétons. Il y a tout simplement un peu de discipline et les choses se passent très bien. Cela n'empêche pas, d'ailleurs, les voitures de pouvoir atteindre leur destination d'un endroit à l'autre de la ville et dans de bonnes conditions.

Ce qui m'a encore une fois frappé dans ce type de villes, c'est que piétons et cyclistes sont prioritaires et que les voitures font attention à eux. A Genève, l'irrespect envers ceux-ci est total et je suis bien placé pour le dire, parce que j'ai travaillé assez longtemps avec le cardiomobile en tant que médecin. Bien sûr, on trouvera toujours quelqu'un qui a été blessé dans la circulation, et je le déplore, mais il y a plus de piétons qui se font écraser par les voitures que par les vélos, je vous rassure. Je tiens aussi à vous dire que nous ne faisons pas de concours dans ce domaine!

Comme l'a dit M^{me} Burnand, je pense que beaucoup de trottoirs, à Genève, sont extrêmement larges et qu'ils pourraient, comme dans le cas d'Amsterdam, sans problème, comporter deux pistes où piétons et cyclistes cohabiteraient. Mon vœu est que l'on fasse un effort dans ce sens-là et que l'on fasse preuve de plus de respect envers les cyclistes – et cela vaut aussi pour les automobilistes par rapport aux deux-roues motorisés. Il suffit de travailler quelque temps à la réanimation, avec le cardiomobile et les ambulances pour s'apercevoir que, effectivement, les populations en danger sont les piétons et les cyclistes.

C'est pour cette raison que je me sens en droit de dire qu'on ne peut qu'améliorer les choses en signant ce type de résolution, en la votant ce soir, parce qu'il

s'agit de donner une impulsion supplémentaire pour que piétons et cyclistes cohabitent et que, surtout, il y ait plus de respect de la part des automobilistes, et j'en fais plutôt partie, dans le cas précis.

Le président. Monsieur Marquet, pour la deuxième fois!

M. Alain Marquet (Ve). Monsieur le président, entre nous, je ne saurais trop vous inciter à entreprendre immédiatement une enquête urgente pour parvenir à retrouver rapidement tous les conseillers municipaux qui, hier, lors du débat sur le parking sauvage de la plaine de Plainpalais, nous parlaient de la convivialité de la voiture. Mais où sont passés maintenant ceux-ci pour nous parler de la convivialité d'un moyen de transport beaucoup plus respectueux de l'environnement, de la santé et de notre air que la voiture? Leur silence sur la convivialité du vélo en dit long sur leur mépris de ce moyen de transport. Je vous remercie de faire l'enquête rapidement.

Blague à part, il est nécessaire – et, à mon avis, indispensable – de revenir sur un certain nombre de choses dites dans cette enceinte et qui sont manifestement fausses. M. Pierre-Charles George a prononcé tout à l'heure le chiffre de 24 millions concernant les dépenses pour les pistes cyclables. Je ne sais pas où il est allé chercher celui-ci, car on atteint à peine la moitié de cette somme pour le moment. M. George a parlé d'un moratoire. Je laisse à son auteur le soin de passer cette proposition à l'aune de son bon sens personnel.

M. Pascal Holenweg (S). Tu ne prends pas de risque!

M. Alain Marquet. Je sais ce que je fais. (*Rires.*) M. Torrent a dit que les choses ne se faisaient pas du jour au lendemain. On peut quasiment dire que celles-ci ne se feront peut-être pas d'un siècle à l'autre. M. Torrent a aussi fait une digression sur l'ordre du jour qui contiendrait, à son avis, beaucoup trop de points concernant la circulation. Vous voudrez bien rappeler à M. Torrent, Monsieur le président, que l'ordre du jour est quand même en grande partie fait par le conseillers municipaux et que rien ne l'empêche de déposer les motions, les résolutions et les textes qu'il juge nécessaires, afin que cet ordre du jour soit autre chose que ce qu'il est actuellement, s'il y tient vraiment.

M. Ducret a, tout à l'heure, parlé du danger que les cyclistes font courir aux piétons sur les trottoirs, en disant que, si un tel danger existe, les cyclistes n'ont qu'à pousser les vélos sur le trottoir. Je ne suis pas d'accord avec cela. Si les vélos

sont en danger, on supprime le danger en question. La place des cyclistes n'étant pas vraiment sur les trottoirs, c'est sur la chaussée qu'il faut leur assurer un espace de sécurité. Je reviendrai aussi brièvement sur la remarque qu'a faite M. Rielle en parlant d'Amsterdam. C'est vrai que, là-bas, les gens naissent avec un vélo, qu'il y a une culture du vélo, que M^{me} Burnand s'applique d'ailleurs à promouvoir. M^{me} Ecuillon, je ne sais pas comment celle-ci arriverait à expliquer que les enfants naissent avec un vélo, mais toujours est-il que cela est.

Toutes ces raisons nous amènent à déposer l'amendement que j'ai présenté tout à l'heure. Lorsque les voitures seront à leur place, les vélos rejoindront la leur qui n'est, j'en conviens, pas forcément sur les trottoirs, mais, quand nécessité fait loi, il faut bien préserver sa peau.

M. Robert Pattaroni (DC). Cela tombe bien, Monsieur le président, parce que je voulais justement parler de certains des sujets qui n'ont pas été abordés par le précédent intervenant. Tout d'abord, je ne m'en cache pas, je suis là pour renforcer le courant en faveur des piétons, dont je suis très souvent, qui sont importunés, voire mis en danger, par les cyclistes. Je reconnais volontiers qu'une des élégances de M^{me} Vanek est de respecter le piéton, en plus, je ne cacherai pas qu'elle le fait avec le sourire. C'est merveilleux et les cyclistes comme elle devraient avoir une médaille.

Moi, je n'ai pas de chance. Hier matin, par exemple, je débouche à pied de la rue de la Tour-Maitresse, étant descendu du bus pour monter à pied sur la colline de la Vieille-Ville, j'arrive dans les Rues-Basses où, en principe, m'avait-on dit, les cyclistes ne doivent pas circuler. Une cycliste a failli me renverser et elle m'a dit: «Il faut regarder!» Vous vous souvenez que, dans le temps, les vélos avaient une sonnette et les cyclistes sonnaient, mais, maintenant, la sonnette, on ne l'utilise plus. Ce matin, deuxième malchance, je débouche de la rue du Port, toujours sur la rue de Rive. Un cycliste, à l'air un peu endormi, arrive sur la rue de Rive et il heurte une dame; il ne s'est rien passé de grave, heureusement. Toutefois, vous vous rendez compte, Monsieur le président, ce soir, j'ai deux anecdotes à vous raconter! Je n'en tire pas un enseignement statistique, mais d'aucuns pourraient le faire.

Nous savons qu'il y a des circuits pour les cyclistes. Par exemple, le pont du Mont-Blanc est vraiment dangereux pour les cyclistes, que ce soit sur la route ou sur les trottoirs. Eh bien, comme nous le savons, il est d'usage pour beaucoup de cyclistes, pas tous, de passer sur les trottoirs du pont du Mont-Blanc, alors que les autorités ont fait en sorte que les cyclistes puissent utiliser le pont des Bergues. Ensuite, je viens de le dire, l'interdiction d'utiliser les Rues-Basses, puisqu'il y a déjà assez de monde, notamment les piétons, n'est pas respectée. Toutes les heures, on y voit passer plusieurs vélos.

En ce qui concerne la convivialité, lorsqu'on s'est exprimé hier à ce propos au Conseil municipal, je n'ai pas eu de chance, parce que M. Marquet n'écoutait pas, pas plus qu'il n'écoute maintenant. Ce discours ne va jamais passer. Hier, quand on a parlé de convivialité, vous pensez bien qu'on n'est pas tombé sur la tête. Je ne pense pas que beaucoup ont dit – en tout cas, je n'ai pas dit cela – que la voiture, c'était la convivialité. On a parlé de faire en sorte que le marché soit un lieu de convivialité. Hier, j'avais utilisé une image en disant que la lecture peut conduire à la culture et la voiture, justement, au plaisir de se trouver au marché. Mais il ne s'agissait pas de faire en sorte que la voiture remplace le marché. Je le redis ce soir pour que l'on ne déforme pas ce qui a été dit, ou que l'on n'anticipe pas, en espérant que les gens seront assez «bobets» pour dire des choses insensées.

En ce qui concerne cette motion – mon collègue l'a dit tout à l'heure, mais je le dis encore d'une manière plus nette – le Parti démocrate-chrétien pense qu'il faut la refuser. Cependant, nous retenons avec intérêt, premièrement, la proposition de M. Ducret déclarant que, si on devait encore faire un geste envers les cyclistes, cela pourrait être, précisément où les trottoirs le permettent, d'aménager une piste cyclable sur le trottoir. Comme cela cyclistes et piétons auraient chacun son territoire. A Amsterdam, comme on le sait, il y a ce système, et c'est pour cela que cela marche bien.

Enfin, je relève que l'Alliance de gauche présente un amendement extrêmement intéressant. Si jamais on devait entrer en matière sur cette résolution, l'amendement de l'Alliance de gauche, qui charge uniquement le Conseil administratif d'attirer l'attention des autorités cantonales, serait une bonne chose.

M. Pierre-Charles George (R). Monsieur le président, j'aimerais répondre à M. Marquet, qui m'a accusé d'avoir parlé de 24 millions. Celui-ci n'écoute pas et ce qu'il dit est faux. Il faut écouter, j'ai dit 4 millions, un point c'est tout! Et cela n'est pas faux, puisqu'il s'agit d'une déclaration du Conseil administratif apparaissant dans le journal le plus lu de Genève. Comme mon collègue du PDC, j'aimerais relever que M^{me} Vanek, que je croise souvent dans la Vieille-Ville, ne m'a encore jamais renversé. Elle fait un détour pour m'éviter; elle mériterait donc deux médailles!

M. Roger Deneys (S). Suite aux propos tenus par les représentants de l'Entente, je crois qu'il faudrait quand même essayer de lire plus en détail le texte de cette résolution. Quand on parle de djihad, de guerre sainte, il faudrait notam-

ment essayer de bien lire les trois premières invites. Je comprends bien la position de l'Alliance de gauche qui vise à retirer ces trois points, parce qu'il est certain que le but est aussi de laisser la priorité absolue aux piétons sur les trottoirs. Néanmoins, que s'est-il passé l'été dernier? On a pu voir des agents municipaux qui mettaient des amendes à des cyclistes à 7 h 30 le matin, sur un quai du Mont-Blanc désert. Bien sûr, on veut protéger les piétons, mais, quand il n'y en a pas, on pourrait bien laisser circuler les cyclistes.

Le but principal de cette résolution est évidemment de relancer les réalisations pour les cyclistes, notamment en intervenant auprès du Canton. Je crois que M. Ducret se trompe lorsqu'il invoque l'inefficacité de M^{me} Burnand. En l'occurrence, si rien ne s'est fait depuis dix ans sur le quai du Mont-Blanc, c'est parce que M. Ramseyer, et l'Office cantonal des transports, ne fait rien depuis dix ans. Le problème ne vient pas de la Ville, mais du manque de volonté politique au niveau cantonal. Eventuellement, retirons les trois premiers points de la résolution et nous reviendrons à la charge quand les esprits seront apaisés, après les élections.

M. David Brollet (L). M. Deneys vient de dire quelque chose d'assez intéressant, et je parle en tant que cycliste également. Vous direz à M. Marquet, Monsieur le président, qu'il y a des gens de l'Entente qui font du vélo. Beaucoup d'entre nous, qui empruntent la petite reine, ont constaté les problèmes qu'il y a à Genève. Evidemment, il est très difficile de traverser de la rive gauche à la rive droite, à moins d'emprunter le pont des Bergues, mais il n'est pas très aisé de prendre celui-ci si vous allez dans une autre direction, parce que, ensuite, cela se complique au niveau de la rue des Alpes et de toutes ces artères de l'autre côté de la rive droite. Je trouverais donc tout à fait normal que le pont du Mont-Blanc ainsi que le pont de la Coulouvrenière soient aménagés, afin que les vélos puissent en toute sécurité traverser ces deux ponts.

Cette résolution est effectivement très excessive, à part la quatrième invite qui serait tout à fait acceptable. Il n'est toutefois pas question de faire le procès du vélo et de favoriser un autre mode de transport, mais d'essayer de trouver un équilibre. Alors, Madame Burnand, puisque nous vous avons écoutée avec beaucoup d'intérêt, essayez de faire en sorte que, au niveau cantonal, on puisse trouver des solutions. Je fais partie des gens qui estiment que le système de répression utilisé par les agents municipaux n'est pas le meilleur, et je pense qu'il y aurait d'autres choses à faire que d'aller verbaliser les vélos roulant sur les trottoirs. Néanmoins, je suis contre les «casse-cou» et les gens qui font des excès au niveau de l'utilisation du vélo. Il m'arrive de descendre de mon vélo pour circuler sur un trottoir, étant donné qu'il est plus sûr d'être sur un trottoir, à pied à côté de son vélo, que sur certains tronçons de route.

Cette résolution, en l'état, n'est pas acceptable, mais si toutes les invites sont supprimées, à part la dernière qui demande d'intervenir auprès des autorités cantonales, il sera possible, dès lors, d'envisager de changer de position. En tant que cycliste, je trouve important que la sécurité des cyclistes soit également à l'ordre du jour.

Quant à l'insécurité des piétons sur les trottoirs, vous avez raison, on le constate tous les jours. M. le cycliste de la Ville de Genève, dans les rangs d'en face, a raison. Le vélo est un mode de transport qu'il a choisi et je respecte les gens qui ont choisi ce mode de transport. Cependant, en l'état, cette résolution est inacceptable et je ne pourrai donc pas la voter.

M. Sami Kanaan (S). Ce soir, nous avons entendu un certain nombre d'anecdotes sur les dangers qu'encourent les piétons à cause des cyclistes. Etant cycliste, je pourrais vous inonder d'anecdotes sur les dangers que courent les cyclistes sur les chaussées à cause des voitures. Je vous les épargnerai, car je crois qu'on n'est pas ici pour avoir des petites discussions de bistrot, mais pour faire de la politique.

Nous n'avons jamais demandé que les cyclistes aient la priorité absolue partout et, en particulier, sur les trottoirs. Toutefois, les cyclistes sont dans la plupart des cas presque partout en danger réel. Le danger qu'ils courent est beaucoup plus grand que celui auquel sont exposés les piétons sur les trottoirs par rapport aux voitures, y compris – et j'insiste sur ce point – là où il y a des pistes cyclables simplement peintes sur la chaussée; parce que, malheureusement, il n'y a peut-être pas le même état d'esprit ici qu'à Amsterdam, et que les voitures ne respectent quasiment jamais les simples bandes cyclables peintes sur la chaussée, elles ne respectent que celles qui sont physiquement séparées de la chaussée, comme le long de l'Arve ou à certains autres endroits. Là où les bandes cyclables sont simplement peintes sur la chaussée, ou si elles s'arrêtent tout à coup parce que la route devient plus étroite ou parce qu'il y a un carrefour important, je suis désolé de le dire, je l'ai vécu souvent, je le vis tous les jours ainsi et je ne suis de loin pas le seul cycliste à le dire, c'est tout simplement dangereux. Je dirai même que c'est spécialement dangereux pour un cycliste un peu naïf et peu expérimenté, car voyant une bande cyclable sur la chaussée, ce dernier se dit qu'il est relativement en sécurité et fait peut-être moins attention aux voitures. Entre les voitures garées sur cette bande, celles qui circulent, débordent, doublent et changent de piste sans crier gare, je peux vous assurer que c'est spécialement dangereux. Je peux même imaginer que, si on était aux Etats-Unis, la Ville – en l'occurrence, ce serait l'Etat et non pas la Ville qui serait concerné, puisque c'est l'Etat qui prend les décisions formelles finales dans ce domaine, la Ville n'étant que requérante d'aménagements cyclables – croulerait sous les demandes de

Résolution: promotion du vélo

dommages et intérêts avec des sommes faramineuses, parce qu'elle induit en erreur des cyclistes qui croient pouvoir rouler en sécurité, alors que ce n'est pas le cas.

Du moment qu'on veut appliquer la loi, moi, je veux bien qu'on l'applique dans toute sa rigueur aux cyclistes. Alors, Mesdames et Messieurs, soyons cohérents et appliquons la loi dans toute sa rigueur aussi aux automobilistes. Or, tout automobiliste ici présent – et je le suis également et je me comporte comme tout automobiliste normal – me dira combien de fois il n'a pas respecté la loi à la lettre, que cela soit en passant à un feu orange, voire rouge, ou en dépassant les vitesses minimales. Marchez un peu dans la Vieille-Ville et dites-moi combien de véhicules respectent les 20 km à l'heure en Vieille-Ville ou sur le boulevard des Tranchées, ou simplement les 50 km à l'heure sur le pont du Mont-Blanc. Le jour où on appliquera la loi avec la même rigueur aussi aux automobilistes, et même aux piétons n'est pas encore venu. Qui, ici, demanderait sérieusement qu'on applique avec rigueur la loi qui stipule qu'un piéton ne peut pas traverser une route autrement que sur un passage pour piétons? Il se ferait doucement «rigoler au nez», tant mieux d'ailleurs, parce que, évidemment, il y a la loi et, ensuite, il y a la pratique avec toute une marge d'interprétation. Une fois de plus, j'insiste, ce n'est pas la Ville qu'on peut critiquer, la Ville fait des demandes, la plupart du temps l'Office des transports et de la circulation ainsi que l'Etat refusent tout aménagement cyclable qui consisterait à réellement donner la priorité aux cyclistes par rapport aux voitures, parce que la voiture reste sacrée en milieu urbain, contre tout bon sens.

Quant au pont des Bergues, c'est un des moyens de traverser la ville en relative sécurité pour un cycliste. Mais, en gros, cela voudrait dire que les voitures ont quatre ou cinq points à disposition pour passer d'une rive à l'autre, alors que les cyclistes, quel que soit leur trajet – de la rive gauche à la rive droite ou vice versa – aussi absurde que cela puisse paraître dans certains cas de figure, doivent nécessairement passer par le pont des Bergues. Je suis désolé, mais en tant que cycliste, spécialement en hiver, j'ai tendance à choisir le chemin le plus court comme toute autre personne utilisant n'importe quel moyen de transport, ce qui me paraît logique.

Pour la paix des ménages, on pourrait effectivement renoncer aux trois premières invites, puisqu'elles sont si mal comprises. Toutefois, le problème reste posé et, pour la sécurité du cycliste, dont le moyen de transport vaut les autres, eh bien, on prendra les moyens qui s'imposent.

M. Olivier Coste (S). En tant que cycliste et bien qu'ayant, ici, promis de respecter les lois, il faut que je vous fasse mon mea-culpa. Effectivement, pour ma

sécurité, bien souvent, j'utilise les trottoirs, dans la mesure où ce sont les endroits les plus sûrs. En tant qu'enseignant, sans forcément pousser mes élèves à désober, je leur apprend à respecter les lois le plus souvent possible, mais aussi, lorsqu'ils vont à l'école, à se mettre en sécurité partout où des aménagements pour les cyclistes ne sont pas encore construits.

M. Pierre Reichenbach (L). Ce problème est récurrent dans notre Conseil, et vous pensez bien que je n'allais pas rater l'occasion de le rappeler. Je souhaiterais tout de même dire, et notre excellent collègue Lyon l'a souligné dans son intervention, qu'il y a trente-sept pages d'objets en suspens et, en tout cas, à la page 23, deux objets concernant le vélo. Je les cite: «Interpellation N° 7002, du 18 septembre 1991, de M. Bernard Lescaze: «Politique du vélo en ville: de la propagande à la réalité», et cinq lignes plus bas: «Interpellation N° 7109, du 10 mai 1995, de M. Jean-Louis Reber: «Voies de bus et deux-roues». Bref, cela fait quelques années que je siége au Conseil municipal et, quand je l'aurai quitté, je ferai peut-être un extrait du *Mémorial* pour vous montrer qu'il y a peut-être trente-sept pages de discussion sur le vélo et les autos!

Je trouve navrant qu'on se batte pour des choses qui sont évidentes. Quand il s'agit de la non-observation de la loi, la faute est rejetée d'un groupe à l'autre: automobilistes, cyclistes et piétons compris. Je dirais simplement qu'il est normal que la loi soit appliquée dans tous les cas. Je ne vois pas alors pourquoi on ferait des compétitions pour se dire: «Il y en a plus chez toi que chez moi.»

Je voudrais aussi remercier M^{me} Burnand pour les propos mesurés qu'elle a tenus, parce que, s'il y a une personne qui s'est battue pour le vélo, c'est elle! Je me rappelle que, la première fois que j'étais intervenu dans ce Conseil, en 1979, on avait parlé des vélos et du 30 km à l'heure dans les quartiers! Cela avait provoqué un haro gigantesque, puis cela a passé, ce qui prouve que les choses progressent. Enfin, n'est-ce pas le camarade Juon qui avait lancé les vélos roses? Vous souvenez-vous de cette époque des vélos roses de la Ville de Genève? Je vous signale que, si je ne fais pas du vélo, je fais de la plongée. Quand nous sommes allés nettoyer le fond du Rhône, en plongée subacquatique, du pont des Bergues à celui de la Coulouvrenière, nous avons sorti plus de mille vélos, dont des vélos roses qui étaient «stationnés» au fond du Rhône!

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si on ne devrait pas un peu raison garder et réserver nos diatribes pour autre chose. Encourageons la sécurité tout simplement, mais arrêtons de faire du sectarisme.

M. Michel Ducret (R). Très brièvement, d'abord pour dire à M. Holenweg...

Une voix. Mais il n'a rien dit!

M. Michel Ducret. Il est intervenu tout à l'heure, je crois, sur le fait qu'on ne lisait pas assez les motions. Je l'inviterai à rédiger des motions moins verbeuses, plus consensuelles. Ainsi, on le lira plus volontiers, on le comprendra plus vite, il se comprendra mieux lui-même et on perdra tous moins de temps. (*Remarque de M. Holenweg.*) Avec une bonne motion, il n'y a peut-être pas besoin de longues explications sur les bancs.

Si certains ont de la peine à lire, il y en a d'autres par contre qui ont nettement de la peine à entendre. Pour M. Deneys, je préciserai que, moi, je suis très satisfait de la magistrate socialiste déléguée aux travaux. Je ne crois pas, Monsieur Deneys, avoir déposé des motions, parce que, à mon goût, M^{me} Burnand n'en aurait pas assez fait. C'est M. Deneys et ses camarades qui se plaignent dans cette résolution de l'action de leur propre magistrate. Qu'ils assument leur choix et qu'ils ne me prêtent pas à moi ce que eux font! Voilà ce que j'avais à préciser par rapport aux déclarations de M. Deneys.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je voudrais juste relever qu'il est un peu dommage de dresser les cyclistes contre les piétons. J'aimerais quand même partager avec vous un immense regret, c'est que si, il y a quelques années, on avait pu faire des passages pour traverser la rade avec beaucoup de pistes cyclables, eh bien, le pont aurait certainement été voté.

M. Roberto Brogini (Ve). On arrive, je crois, en fin de débat. Il y a dans cette résolution N° 566 quatre demandes. Un amendement a été proposé par les Verts, mais ils le retirent. En effet, nous sommes arrivés, finalement, je crois, à un accord de base sur une décision. Cette décision est que l'autorité cantonale, l'Office des transports et de la circulation, permette à la Ville de Genève de bien investir le crédit qui lui est voté pour la réalisation de pistes cyclables, afin que les gens se sentent en sécurité. Nous avons effectivement encore quelques points où la circulation est difficile, et c'est justement à ces endroits que les cyclistes empruntent les trottoirs. Cela résoudrait le problème des trottoirs empruntés par les cyclistes et nous permettrait d'avoir une meilleure gestion de nos voiries. Comme le disait très justement M^{me} Burnand auparavant, il est important que l'on sache que nous avons à Genève des voiries réduites. Je vous rappellerai que, lorsque ces voiries ont été construites, au cours des âges, il était indiqué que, si les espaces étaient restreints, nous devons circuler au pas. Cela va donc dans le sens du respect du plus faible, de l'enfant, du handicapé, du cycliste. On fera exception

tout de même pour les tramways, les trolleys ou les autobus, parce que ceux-ci transportent beaucoup de personnes. Nous avons le sens de la collectivité et, bien sûr, ces transports collectifs restent prioritaires.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, suite à la proposition de nos amis de l'Alliance de gauche et en accord avec les amis socialistes, de voter la quatrième invite. Comme cela, nous pourrions poursuivre nos débats.

Le président. Il n'a pas été expressément dit que les initiants renonçaient aux trois premières invites. M. Kanaan va peut-être le dire maintenant, pour nous soulager tous.

M. Sami Kanaan (S). M. Deneys l'a effectivement dit, je le confirme, pour la paix des ménages, nous sommes prêts à retirer les trois premières invites, ce qui montre que nous sommes conciliants, contrairement à ce qui a été dit tout récemment. Nous maintenons la quatrième invite, puisqu'elle semble pouvoir recueillir une majorité. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour quand même rappeler à ceux qui, justement, ne veulent pas entendre, que personne parmi le groupe socialiste n'a mis en doute l'action de notre magistrat et de ses services dans le domaine de la promotion du vélo, action qui est, effectivement, remarquable. J'ai rappelé – je le répète – que, si quelqu'un ici, dans cette collectivité publique a bloqué des aménagements plus ambitieux et plus sûrs pour les vélos, ce n'est pas la Ville, c'est l'Etat, c'est un certain magistrat actuellement en charge du Département de justice et police et des transports, que M. Ducret connaît, je crois, très bien.

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L). Je veux vous dire encore que tout est de nouveau une question de savoir-vivre, comme pour les natels hier. Les automobilistes respectent les piétons et les vélos. Si les cyclistes ne se permettaient pas des virages ou des dépassements par la droite, par derrière, ce serait beaucoup moins dangereux pour eux. Je suis moi-même automobiliste – je fais 300 km par semaine en voiture – et aussi piéton. Je voulais vous dire que le cycliste est très dangereux en ville de Genève: il brûle les stops, roule en sens interdit dans les Rues-Basses, brûle un feu rouge en coupant par le trottoir, comme M. Perler, se gare sur les trottoirs – oui, Monsieur Perler, je vous ai suivi une fois, je vous ai vu brûler les stops et les feux, donc je sais très bien de quoi je parle, sur la route de Florissant (*rites*); je vous ai vu, j'étais derrière vous – se gare le long des murs, rendant quelquefois impossible l'accès à un immeuble. Il m'est également arrivé d'être renversée par un vélo en traversant les Rues-Basses, ce que je ne supporte

absolument pas, parce qu'une personne âgée aurait pu se trouver à ma place. Si nous devons faire signer une pétition demain en ville de Genève pour interdire les vélos sur les trottoirs, je suis sûre qu'elle remporterait un franc succès.

Je ne pense pas alors qu'il faille dépenser encore plus l'argent de nos contribuables. M^{me} Burnand a raison: tout a été fait pour le cycliste. A Amsterdam, comme le disait M. Rielle, les cyclistes sont rois, mais les piétons aussi. Mesdames et Messieurs les cyclistes, soyez courtois; sinon verbalisons, et je demanderai ce soir à M. Hediger d'être plus strict sur le droit des cyclistes sans gêne!

Le président. Comme les initiants eux-mêmes ont renoncé aux trois premières invites, nous ne votons que sur la quatrième invite. La demande de vote nominal a été retirée.

Mise aux voix, la résolution ainsi modifiée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir fermement auprès des autorités cantonales compétentes pour que les aménagements manquants et en attente de réalisation soient réalisés rapidement.

4. Résolution de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Pierre Losio, Alain Marquet, Guy Valance et M^{me} Marie Vanek: «Pour des Jeux olympiques démocratiques et respectueux des lois» (R-567)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le canton du Valais prétend accueillir les Jeux olympiques d'hiver en 2006 (projet «Sion 2006»);

¹ Annoncée, 1470.

- que le Conseil administratif a pris position en faveur des Jeux olympiques «Sion 2006»;
- qu'il est régulièrement question de l'«enjeu national» que représente cette candidature;
- que Genève, en tant que ville internationale particulièrement active dans le domaine des droits de l'homme, ne saurait rester indifférente aux conditions dans lesquelles se déroule cette candidature à la fois valaisanne et suisse;
- que la presse s'est fait l'écho à plusieurs reprises des menaces de mort dont ont été victimes les opposants valaisans à ce projet;
- que cette même presse a relevé à maintes reprises les «coutumes» valaisannes en matière d'aménagements illégaux visant à étendre les domaines skiabiles et la mansuétude dont font preuve les autorités concernées envers les coupables;
- que la Ville de Genève ne saurait tolérer qu'une manifestation engageant l'image de la Suisse entière se fasse en dehors du respect des règles élémentaires de la démocratie et du droit,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre la présente résolution aux autorités fédérales et valaisannes:

- nous désapprouvons publiquement les pressions et menaces dont sont victimes les opposants démocratiques à ce projet;
- nous demandons expressément que la liberté d'expression des opposants soit garantie;
- nous demandons fermement que l'ensemble des aménagements liés au projet «Sion 2006» respecte l'ensemble des lois en vigueur dans notre pays, y compris en matière de protection de l'environnement.

Le président. Je vous dis très franchement qu'en traitant un projet par heure, nous ne sommes pas près d'avoir terminé. Je ne sais pas si le bureau agendra des séances supplémentaires, mais on s'arrangera pour que les objets importants soient traités; quant aux autres, ils attendront leur tour.

M. Roger Deneys (S). Je ne vais pas m'attarder sur cette résolution. On entend parler de jeux olympiques en Valais, et notamment du CIO ces jours. Il est vrai que le canton de Genève n'est peut-être pas complètement indifférent à ce qui se passe en Valais, dans la mesure où on parle de jeux olympiques qui sont, en fait, des jeux olympiques de la Suisse. Par conséquent, en tant que Suisses, on se sent aussi concernés par la manière dont ces jeux olympiques peuvent être organisés. Quand on constate les pratiques usuelles en Valais, notamment en ce qui

concerne les canons à neige, la construction de chalets ou d'autres bâtiments souvent entreprise sans autorisation, on peut quand même se poser des questions sur l'image que donne ce canton, et ses pratiques, de la Suisse.

En tant que Suisses, soucieux des droits de l'homme et de la démocratie, je trouve qu'il est important de montrer que nous voulons bien des jeux olympiques, mais que nous ne voulons pas qu'ils se déroulent à n'importe quelle condition; que nous trouvons particulièrement inadmissible que des opposants, tels que les représentants du WWF, soient, par exemple, menacés de mort, et il s'agit de marquer notre désapprobation à cet égard.

M. Alain Marquet (Ve). Voilà maintenant près de trente ans que les jeux olympiques modernes ont commencé à perdre sensiblement les idéaux qui étaient les leurs. Alors que les vœux initiaux de leur génial réinventeur pouvaient se résumer à la formule: «L'essentiel est de participer», désormais, le vœu absolu, total et définitif de leurs promoteurs internationaux et successifs ne se résume plus qu'à une triste formule vide de sens, mais pleine de cynisme: «L'essentiel est d'encaisser.»

Les espoirs humanistes et les aspirations fraternelles toutes maçonniques du génial Pierre de Coubertin ont dû plier l'échine devant les impératifs totalement honteux et déshumanisés de la rentabilité. Le *citius, altius, fortius* de l'origine a fait piteusement place au «fricus, dopus, zappus» que je traduirai librement pour ceux qui ne sont pas des latinistes émérites par «gloire au pognon, gloire à la chimie, gloire à la télécommande de la télévision».

Cette ode hypnotico-sportive qui nous est servie à longueur de colonnes dans les journaux du monde entier devient de plus en plus difficilement supportable. Il faut que la messe médiatique soit dite et imposée jusqu'à la nausée. Ce sport à grand spectacle est un hallucinogène puissant, le nouvel opium du peuple, et tout est bon pour nous faire croire qu'il ne crée pas de dépendances, qu'il ne provoque pas la misère et que, réellement, il glorifie l'humain.

On est bien loin des idéaux initiaux des olympiades, et chacune de celles-ci, événement sportif majeur compris – les autres, je les entends comme appartenant au même groupe de manifestations – est maintenant l'occasion de se rendre compte que, dans ce domaine aussi, rien ne se fait plus comme avant. Il faut admettre la sordide réalité: le sport à grand spectacle coûte cher en vies humaines broyées en direct – voyez Tom Simpson – ou anéanties, avec le temps, par le dopage – souvenez-vous, plus près de nous, de M^{me} Griffith Joiner Jones. Le sport à grand spectacle coûte cher en infrastructures, voyez Grenoble dont le remboursement des investissements ne prit fin qu'à l'ouverture des jeux olympiques

d'Albertville, trente ans plus tard. Le sport à grand spectacle coûte aussi fort cher en illusion, en poudre aux yeux, en paillettes et en subventions, notamment pour des stades aussi inutiles que, probablement, vides – suivez mon regard – alors qu'une bonne part de cet argent pourrait être mieux utilisée si l'on en venait à souhaiter une sincère et profonde fraternité entre les peuples de cette vieille terre, conformément à l'un des idéaux de M. Pierre de Coubertin.

Ajoutez à cela, comme l'a déjà mentionné brièvement mon collègue Deneys, la révélation de la corruption érigée en système dans les procédures d'attribution des jeux olympiques et vous aurez un tableau suffisamment apocalyptique pour qu'on y regarde au moins à deux fois et attentivement avant de prendre une décision et que, nous autres, confédérés, prenions aussi celle d'intervenir directement auprès des promoteurs de ces jeux.

Plus criant et plus proche de nous encore, puisqu'il faut parler de droits de l'homme, bien évidemment, l'exemple de Pékin, qui revendique, sans aucune honte, l'organisation des jeux olympiques de 2008, après avoir raté l'attribution de ceux de 2004. Vous n'aurez pas manqué, j'en suis sûr, de rapprocher cela de l'état de déliquescence du respect des droits de l'homme dans ce pays. La justice vient d'y condamner, et à de très lourdes peines, trois hommes dont la seule erreur fut d'avoir cru le discours des dirigeants du pays qui affirmaient accepter l'idée que puissent exister des opposants au régime.

Dès lors, associer toutes ces turpitudes à la façon parfois très particulière – aussi évoquée par mon collègue Deneys – qu'ont certains de nos confédérés valaisans d'aborder les problèmes d'aménagement du territoire ne laisse de nous inquiéter. Je ne vous rappellerai pas les péripéties qui entourent régulièrement les golfs, les héliports et autres canons à neige. Tous ces projets ne s'inscrivent décidément pas dans la notion de développement durable que nous prônons, ni dans le respect de l'humain et de son environnement que nous considérons comme les seules préoccupations dignes de notre activité.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville de Genève fasse état, clairement et diligemment, de ses légitimes inquiétudes par rapport à ces inquiétants «chantiers valaisans». Afin de compléter le texte de la résolution dans ce sens, nous déposerons un amendement qui ajoutera à celle-ci l'invite suivante:

Projet d'amendement

«– nous demandons que le concept global d'aménagement, s'il doit se réaliser, fasse œuvre de pionnier dans l'utilisation des moyens et des techniques les plus innovateurs (voire en avance sur la législation) en matière de développement durable et de protection de l'environnement.»

Le président. Je tiens à dire que M. Pierre Losio, qui est un des auteurs de la résolution, est dûment excusé pour ces séances, pour des raisons de famille.

Préconsultation

M. Pierre Reichenbach (L). Je crois que les libéraux se suivent et se ressemblent peut-être, puisque vous constatez que nous ne contestons pas ce soir les jeux olympiques de Sion! On met au crédit des Valaisans la mauvaise manière qu'ils ont d'aménager leur territoire – ce que je regrette, mais cela n'est pas tout à fait vrai! Je ne savais pas que Genève était candidate pour les jeux olympiques... D'ailleurs, cela pourrait expliquer pourquoi vous êtes opposés à certains objets ces derniers temps. Pour rappel, je vais tout de même vous dire les choses suivantes: la cérémonie d'ouverture des jeux aura lieu au Stade de Genève à la Praille, la descente à la rue Verdaine, le ski de fond dans les Rues-Basses, parmi les piétons, le slalom au bois de la Bâtie et, bien sûr, le patinage aux Vernets. Par contre, l'alchimie ce sera dans les caveaux de la République, chez les petits viticulteurs indépendants, ainsi que dans les bistrots de notre ville, et c'est Curchod qui s'occupera des repas, le contrat est déjà passé!

Ecoutez, soyons sérieux, on ne va pas s'attaquer encore à Sion 2006, on ferait mieux de s'attaquer à ce qui ne va pas dans notre République et d'arrêter de divaguer.

M. Robert Pattaroni (DC). Il y a eu un décalage tout à l'heure entre l'introduction de la résolution et l'exposé de celle-ci par M. Marquet. L'introduction de M. Marquet était très bonne: il a cherché à élever le débat, à l'image, d'ailleurs, de son maître en la matière, M. Brolliet, hier soir. Il a rappelé l'idéal des jeux olympiques; il a dit combien il serait judicieux qu'on y revienne et qu'on fasse en sorte, en Suisse par exemple, d'être exemplaire en la matière. Il est vrai que si on devait admettre qu'un conseil municipal de commune, même s'il s'agit de la Ville de Genève, puisse intervenir sur tout, on pourrait évidemment suivre une pétition de principe incitant à ce qu'on renforce l'idéal olympique.

Toutefois, après l'introduction de M. Marquet, il y avait évidemment la résolution telle qu'elle était et il fallait y venir. La résolution est alors beaucoup plus simple, beaucoup plus terre à terre. Il y a maintenant un amendement qui reprend la question. Cependant, si on était resté au niveau des grands principes, on s'attendait à ce qu'on fasse aussi allusion, par exemple, à l'actualité en la matière. Cela n'a pas été le cas, les résolutionnaires n'ont peut-être pas eu le temps, mais je pense qu'une commune, même si c'est la Ville de Genève, ne peut pas conti-

nuellement évoquer tous les grands problèmes de l'humanité et, surtout, ceux qui touchent à des aspects essentiellement matériels qui passent par les compétences d'autres cantons.

Il me semble que, actuellement, au moment où est en cause l'idéal des jeux olympiques et le fonctionnement du comité olympique, venir avec des préoccupations qui ne sont de loin pas générales et de loin pas de notre compétence est hors de propos, et ce n'est pas faire honneur à la Ville de Genève que de suivre cette résolution. Nous vous proposons donc de dire non.

M. René Rieder (R). Tout d'abord, à la première lecture de ce projet de résolution, j'ai eu le sentiment d'entendre, ou de réentendre, l'écrivain Maurice Chap-paz qui parlait, à l'époque, des «maquereaux des cimes», ces gens qui étaient très doués, puisqu'ils arrivaient parfois en une nuit sur un alpage à faire pousser des skilifts, des télésièges, des buvettes, des chalets ou des restaurants. Mais, à la réflexion, je me demande si on peut véritablement comparer l'installation illicite d'un télésiège, d'une remontée mécanique sur un alpage et la nécessité de l'installation d'une infrastructure aussi importante que celle nécessaire à des jeux olympiques. En effet, cela implique un contrôle, un contrôle qui est institutionnel, public aussi, puisque les médias, notamment, ont un rôle à jouer, pour montrer, finalement, que tout se passe dans le respect, justement, des principes qui sont invoqués dans le projet de résolution.

Sion 2006 est un bon projet, je crois, et il est respectueux de ces principes. En plus, d'après ce qu'on a pu lire, les accusations de corruption, etc., qui ont été lancées sembleraient épargner, en tout cas en grande partie, le projet de Sion 2006. L'éclairage médiatique et politique est une garantie pour la bonne réalisation de ce projet.

J'aimerais dire aussi que, en ce qui concerne les coutumes valaisannes évoquées, elles ont aussi changé. Je crois que les institutions fonctionnent bien – ce qui n'a peut-être pas toujours été le cas – grâce à une diversité accrue des représentations politiques. Dans le fond, nous ne pouvons qu'approuver les principes qui sont évoqués dans la résolution, à savoir que les jeux olympiques se déroulent tout à fait bien, dans le respect des lois, des droits et de l'environnement, mais je crois que la pression du Conseil municipal de Genève, en la matière, n'est vraiment pas nécessaire.

Nous demanderons donc de ne pas entrer en matière sur ce projet, car nous considérons aussi l'Etat du Valais comme un Etat responsable, et non pas, comme certains voudraient bien le faire croire, comme une sorte de république «abricotière».

Mis aux voix, l'amendement de M. Marquet est accepté par 26 oui contre 23 non (1 abstention).

La résolution amendée est mise aux voix. Le vote obtenant 25 oui et 25 non (1 abstention), le président départage en faveur du oui.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre la présente résolution aux autorités fédérales et valaisannes:

- nous désapprouvons publiquement les pressions et menaces dont sont victimes les opposants démocratiques à ce projet;
- nous demandons expressément que la liberté d'expression des opposants soit garantie;
- nous demandons fermement que l'ensemble des aménagements liés au projet «Sion 2006» respecte l'ensemble des lois en vigueur dans notre pays, y compris en matière de protection de l'environnement;
- nous demandons que le concept global d'aménagement, s'il doit se réaliser, fasse œuvre de pionnier dans l'utilisation des moyens et des techniques les plus innovateurs (voire en avance sur la législation) en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

5. Résolution de M. David Broillet: «Prise en charge de l'accueil extraordinaire des réfugiés» (R-568)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre immédiatement toutes démarches auprès du Canton et de la Confédération, en vue d'assurer la prise en charge de l'ensemble des coûts liés à l'accueil extraordinaire des réfugiés.

M. David Broillet (L). Je trouve également un peu désolant qu'on essaie de régler les problèmes de toute la Suisse et de se mêler de tout, cela est quand même gênant. Revenons à un sujet un peu plus sérieux. Je me félicite, Monsieur le prési-

¹ Annoncée, 1470.

dent, de voir que, suite à cette résolution déposée au mois d'octobre de l'année dernière, il y a eu une réponse de Berne, qui est des plus encourageantes et des plus positives. Je voudrais relever quelques faits, et je me félicite aussi de voir que, grâce à notre opiniâtreté, il y a d'autres cantons, comme Glaris et le Valais, qui vont être engagés dans ces démarches d'accueil des réfugiés – n'est-ce pas, Monsieur Deneys? Vous transmettez, Monsieur le président: j'espère que ces cantons se comporteront correctement avec ces réfugiés.

Cette résolution, bien évidemment, je vais la retirer, tout en faisant une petite réflexion, car, le 14 octobre, lors du débat sur la motion N° 359, «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants», il y avait eu du côté de la gauche, dans son sens le plus large et, en particulier, à travers certaines remarques très désobligeantes, des attaques personnelles inadmissibles, comme celle de me traiter de «mauvais protestant» ou de «personne nantie née avec une cuillère en argent dans la bouche». Je rectifie, Madame Olivier, la cuillère est plutôt en or en ce qui me concerne, mes origines judéo-chrétiennes verseraient plutôt pour un christianisme modéré. Néanmoins, ce n'est pas grave. Je retire alors cette résolution, mais je me félicite que nous n'ayons pas cédé, car il n'était pas à cette petite ville de Genève, à elle seule, de prendre en charge l'important dossier des réfugiés.

La résolution est retirée.

6. Interpellation de M. Roman Juon: «Sécurité des piétons dans nos parcs» (I-797)¹.

M. Roman Juon (S). (*Remarque et rires.*) Non, c'est parce que j'espère obtenir aux élections la voix de notre collègue et estimé camarade Comte, qui a été récemment agressé sur la rampe de la Treille après une séance du Conseil municipal.

Dans le parc des Bastions, il y a également eu passablement d'arrachages de sac et d'agressions. J'en ai eu confirmation par le poste de police. Et ce ne sont pas les seuls endroits de notre ville où des actes similaires sont à déplorer. En général, les parcs font l'objet d'attentions particulières de nos autorités, en particulier pour l'éclairage. C'est le cas pour le parc dit De-Vincy où, à l'époque, à la demande de M. Roger Dafflon, l'éclairage avait été renforcé sur un des trajets du parc, pour répondre à une réclamation des citoyens.

¹ Annoncée, 1470.

Mon interpellation ne va pas plus loin que d'attirer l'attention de nos autorités municipales. Il y a des endroits obscurs. Par exemple, la rampe de la Treille est particulièrement sombre et facilite l'agression. Mais il y a d'autres endroits, comme une des allées du parc des Bastions, où l'éclairage pourrait être légèrement renforcé pour permettre aux piétons de passer dans des zones éclairées.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

7. Interpellation de M. Roman Juon: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination» (I-798)¹.

M. Roman Juon (S). Après m'être adressé à M. Ascheri, du Service des votations, j'interpelle le Conseil administratif concernant les emplacements et le nombre des panneaux électoraux. M. Ascheri était aussi assez étonné que la Ville de Genève n'accorde – je crois, je ne suis pas tout à fait sûr – qu'une vingtaine d'emplacements dans la ville, mais, surtout, que ces emplacements ne peuvent recevoir, selon les instructions du Domaine public, que vingt panneaux.

Or, quand il y a plus de trente prises de position, elles sont affichées ici ou là. Aussi, le citoyen qui se déplace peu, les personnes âgées en particulier, n'aura pas le bonheur de voir toutes les affiches, qui sont, en général, très passionnantes. Ce genre de présentation n'est pas normal. Ce qui fait que je demande au Conseil administratif – qui répondra ultérieurement, puisqu'il est absent – de revoir cette question avec les autorités cantonales et d'autoriser l'affichage sur des emplacements aussi spacieux que nécessaire. Il semblerait qu'il y ait des coins morts qui pourraient être aménagés, qu'on pourrait trouver de nouveaux emplacements, plus grands, afin de pouvoir mettre les panneaux correspondant à toutes les prises de position. S'il y a soixante prises de position, on devrait pouvoir mettre soixante panneaux, par exemple à la place Neuve ou au Bourg-de-Four. Chacun doit pouvoir lire l'ensemble.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

¹ Annoncée, (Mémo 19).

8. Interpellation de M. Roman Juon: «TPG, cyclistes, rollers, piétons: est-ce la guerre?» (I-799)¹.

M. Roman Juon (S). D'emblée, je signale que, si certains d'entre vous souhaiteraient intervenir sur ce sujet, je leur ouvre mon interpellation avec un grand plaisir. Les utilisateurs de rollers et de planches à roulettes, vous les voyez tous les jours. Ils sont parfois dangereux, comme le sont les cyclistes, incontestablement, mais il n'empêche que leur moyen de locomotion est beaucoup plus important qu'on l'imagine. On estime qu'entre 5000 et 10 000 personnes, skaters, rollers, se déplacent avec ces moyens et, vous pouvez le constater, il y a aussi des adultes, ce ne sont pas que les jeunes, les collégiens et les apprentis qui se déplacent ainsi, mais une partie plus importante de la population.

Ce moyen de locomotion prend de plus en plus d'importance, des personnes ont fait ce choix, mais où doivent-elles circuler? Aujourd'hui, les règles fédérales en matière de circulation sont très claires: ces gens n'ont pas le droit de circuler, ils doivent aller sur des emplacements réservés à ces choses-là, les skate-parks en l'occurrence et quelques préaux d'école. Cela est précisé dans la réponse au postulat de M^{me} Maury Pasquier, conseillère nationale, dont le titre est: «Prise en compte des utilisateurs de patins à roulettes dans la législation routière.» Aujourd'hui, les choses en sont là, le débat n'a pas encore eu lieu aux Chambres fédérales, mais cela sera assez intéressant.

Ce genre d'attitude équivaut à se mettre la tête dans le sable et à ne pas voir ce qui se passe réellement, parce que ce n'est pas qu'à Genève que ces nouveaux moyens de locomotion se développent: dans toute la Suisse, dans toute l'Europe, dans le monde entier, aux Etats-Unis, au Canada, ceux-ci sont bien plus importants qu'ils ne le sont chez nous. Je crois qu'il faudra commencer à envisager de prendre en compte ce moyen de locomotion et ce sont toutes les autorités, qu'elles soient communale, cantonale ou fédérale, qui doivent se pencher sur ce problème.

Il y a déjà eu des accidents graves, avec décès, ce n'est pas toujours la faute de l'automobiliste, c'est souvent la faute du skater ou du roller. Alors, soit on continue de laisser aller et on ferme les yeux, c'est ce qui se passe maintenant et cela ne va pas si mal, cela correspond à l'état d'esprit de nos jeunes, à leur façon de désobéir et de faire des choses que la loi réprime; c'est comme pour les cyclistes qui roulent sur les trottoirs alors qu'ils ne le devraient pas; soit nos autorités prennent cela en compte et se fendent, une fois, d'un rapport de réflexion,

¹ Annoncée, 1899.

lors de leur longue séance du mercredi matin, sur ce sujet. Je demande au Conseil administratif de choisir la deuxième proposition de l'alternative que je viens d'énoncer.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

9. Motion de M^{mes} Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine» (M-364)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève compte environ 34 000 citoyens sourds et malentendants;
- que la plupart des théâtres et salles de spectacle subventionnés par la Ville de Genève ne sont pas équipés pour les personnes handicapées de l'ouïe;
- qu'une installation adéquate pour les sourds et les malentendants n'est pas onéreuse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de recenser tous les théâtres et salles de spectacle subventionnés qui ne possèdent pas d'équipements pour les sourds et malentendants;
- de faire en sorte que d'ici à l'an 2000 tous ces théâtres et salles de spectacle soient équipés d'une boucle magnétique pour les sourds et malentendants.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Nul d'entre vous n'a certainement oublié l'intervention bouleversante de notre collègue Béatrice de Candolle, concernant les problèmes de handicap et, notamment, du handicap que représente la surdité. Problème qui la touchait dans sa chair de mère, car elle savait de quoi elle parlait, vivant, par personne interposée, l'exclusion. C'est pourquoi, suite à sa démission de ce Conseil pour cause de déménagement, faut-il le rappeler, j'ai accepté de me faire son interprète et j'ai à cœur de défendre cette motion.

En effet, l'exclusion, l'isolement sont la conséquence des troubles de l'audition et de la surdité des personnes qui en sont atteints, quel que soit leur âge. Pour votre information, en Suisse romande, 160 000 personnes sont malentendantes

¹ Annoncée, 1898.

et 45 000 personnes portent des appareils acoustiques. A Genève, sur 40 000 personnes souffrant de troubles auditifs, selon des statistiques récentes, ce ne sont pas moins de 8000 personnes qui portent un appareil acoustique, dont un certain nombre d'enfants, soit 160 enfants de 0 à 14 ans. Hormis les personnes atteintes peu ou prou de troubles de l'audition pour des raisons d'âge, entre 65 ans et 80 ans et plus, il faut savoir qu'un grand nombre de personnes sont victimes de ces troubles entre l'âge de 29 et 59 ans.

Environ 8000 personnes peuvent heureusement bénéficier des progrès de la technologie médicale et ainsi sortir de leur isolement, renouer des liens avec l'extérieur. Toutefois, si les appareils acoustiques sont d'une aide non négligeable dans la vie de tous les jours, ces appareils permettent souvent d'entendre le brouhaha extérieur, mais ils ne permettent pas toujours de discerner les paroles, de séparer les diverses fréquences, notamment les aigus. Ce problème s'accroît sérieusement à l'intérieur de locaux tels que les théâtres, les cinémas, les églises et les divers lieux publics.

C'est pourquoi il est important de procéder aux installations qui permettent aux porteurs d'appareils acoustiques de capter les sons par induction magnétique à l'intérieur de ces divers lieux. Ce sont donc les boucles magnétiques demandées par notre motion. Ce sont des installations peu chères, coûtant entre 4000 et 10 000 francs par installation, selon les lieux.

Aujourd'hui, hormis les églises qui ne nous concernent pas ici et qui sont nombreuses à posséder déjà ce type d'installation, le Grand Théâtre, le Victoria Hall, le Grütli en sont dotés. Mais encore faut-il que ces installations fonctionnent, ce qui n'est pas le cas du Victoria Hall dont l'installation est défectueuse et ne fonctionne plus, au grand regret des personnes concernées.

Pour votre information également, à Genève, seuls deux cinémas possèdent dans une de leurs salles une telle installation. A notre connaissance, les théâtres pour enfants n'en possèdent pas, ni la Comédie, ni de nombreux lieux publics. C'est pourquoi nous demandons que soit fait un inventaire exhaustif de ces installations dans les lieux appartenant à la Ville de Genève – auditorium, salles diverses – ou que la Ville de Genève subventionne, tels que divers théâtres, y compris pour les enfants, et que, afin de participer à la lutte contre l'exclusion, tous ces lieux soient équipés d'une boucle magnétique pour les sourds et les malentendants.

Avant de terminer, je tiens à répéter que ces installations ne sont pas onéreuses et qu'un projet d'arrêt pourrait être préparé par la commission des beaux-arts, commission à laquelle je vous propose, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion. Ainsi, nous aurons fait un pas de plus contre l'exclusion de plusieurs milliers de nos concitoyens.

Préconsultation

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste votera cette excellente motion, qui permettra enfin aux personnes malentendantes d'accéder à la plupart des théâtres et salles de spectacle de notre cité. Cette mesure ne nécessitera qu'un investissement financier minime, mais sera très importante pour les personnes handicapées de l'ouïe qui pourront, grâce à cette boucle inductive magnétique, participer pleinement à la vie culturelle de notre cité et se sentir vraiment citoyens et intégrés.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. C'est avec plaisir que j'accueille la motion de ce soir, d'autant plus qu'une autre motion a été déposée il y a peu de temps et votée par ce Conseil, et qui, elle aussi, demandait une accessibilité au sens très large du terme: celle qui était demandée concernait les toilettes publiques, mais il n'est pas de sujet tabou. Nous devons, je crois, partout où cela est possible, essayer de favoriser aujourd'hui l'accessibilité aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, et vous avez tout à fait raison de le souligner.

Je proposerais, premièrement, l'inventaire des salles équipées d'installations pour les sourds et les malentendants tel qu'il a été proposé par M^{me} Ecuivillon et, deuxièmement, des moyens de remédier aux systèmes défectueux, notamment au Victoria Hall – j'ignorais que le système en question y était défectueux, mais il faudrait aussi que les personnes nous signalent ce genre de choses de temps à autre, et ce n'est pas sûr que cela ait été fait dans le cas précis. Indépendamment de cela, nous allons étudier la possibilité d'installer partout où cela est possible ces circuits magnétiques, comme nous tenterons d'ailleurs, et nous le faisons déjà aujourd'hui, d'améliorer l'accessibilité des W.-C. publics aux personnes handicapées.

J'aurais simplement voulu – c'est une petite remarque au passage, car il m'arrive d'être perfide, vous le savez – que l'on témoignât d'un peu plus d'enthousiasme, lorsqu'il s'est agi, par exemple, de voter au sujet de l'immeuble que nous souhaitions rénover à Prévost-Martin et où personne n'a jugé utile d'installer un ascenseur, alors que l'immeuble compte cinq étages et qu'un ascenseur est l'une des installations favorisant l'accessibilité à une catégorie de population importante, bien sûr, jeune ou moins jeune. Je dois dire que cet aspect des choses avait été extrêmement mal perçu dans ce Conseil.

Il serait souhaitable qu'aujourd'hui nous nous souvenions, et on n'aura jamais assez de mots pour le dire, que notre population est aussi vieillissante et que, à un handicap naturel ou accidentel s'ajoute maintenant ce handicap qu'est

souvent la vieillesse, au niveau de la difficulté à se mouvoir ou des problèmes sensoriels. Chaque fois que vous pourrez vous rappeler cela, ce sera, je crois, une très bonne chose.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). J'aimerais juste dire deux mots pour répondre à M^{me} Burnand. Je voudrais quand même lui dire que, étant à la commission des travaux, je n'ai jamais voté contre un ascenseur, ni contre un accès pour les handicapés, bien au contraire.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

(Lors de la séance du même jour, à 20 h 30, cette motion a été renvoyée à la commission des beaux-arts (voir Mémorial N° 36.)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Le président. Nous avons d'abord M^{me} Burnand qui m'a dit avoir plusieurs réponses à donner à des interpellations. Madame Burnand, vous avez la parole.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, *mea culpa*, j'ai pris connaissance avec stupéfaction de la liste des objets en suspens et, plus particulièrement, des interpellations auxquelles il aurait dû être répondu depuis longtemps. Certaines d'entre elles, en effet, sont déposées depuis une décennie. Je crois qu'il s'agit plus d'oublis que de volonté de ne pas intervenir et je souhaiterais corriger au moins un certain nombre de ces lacunes, en répondant à quelques interpellations en souffrance depuis longtemps.

Il y avait deux interpellations de M. Michel Ducret – je vais donner les numéros, cela facilitera le travail de la mémorialiste. La première, N° 758, du 28 mai 1997, concernait le collecteur et le séparatif à créer dans le quartier de Saint-Jean, plus précisément à l'avenue des Tilleuls. Effectivement, cette affaire prend un peu de temps, pour divers motifs, mais je puis vous assurer de façon plus générale, puisque c'est une question qui vous «turlupinaît» et que vous en avez parlé à quelques reprises, que nous sommes attentifs aujourd'hui à cette problématique que nous essayons de faire avancer, puisqu'elle concerne l'environnement au sens large du terme. Nous étudions également avec l'Etat et le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, de M. Cramer, un moyen peut-être d'éviter de prendre, si cela est possible, dans certains cas, des mesures très importantes et très lourdes qui sont à la charge de notre collectivité. Ce n'est pas facile dans tous les cas, mais nous procédons de ce point de vue-là à une analyse plus fine de la situation. En ce qui concerne l'avenue des Tilleuls, une demande de crédit devra être déposée sous peu.

En ce qui concerne la deuxième interpellation, N° 759, datant également du 28 mai 1997, elle concernait le blocage des lignes TPG à l'occasion de travaux à la rue d'Italie. En l'occurrence, cette interpellation n'a évidemment plus sa raison d'être. On peut donc, je pense, la considérer comme close.

Une interpellation, N° 7032, avait été développée par M^{me} Alexandra Gobet Winiger, le 7 octobre 1992, sur les problèmes des toilettes publiques. Nous essayons, au gré d'un certain nombre d'études que nous conduisons aujourd'hui, d'améliorer la situation dans ce domaine. Celle-ci est loin d'être parfaite, mais il est relativement difficile, étant donné l'état de nos finances, de multiplier les fameuses «Sanisettes», pratiques, il est vrai, mais que l'on ne peut pas, dans un site urbain aussi dense que le nôtre, installer aisément. En l'occurrence, nous allons, dans la mesure du possible tout de même – nous l'avons fait d'ailleurs dans certains cas – activer un peu le mouvement et procéder à l'étude dont je parlais tout à l'heure pour améliorer également l'accessibilité des W.-C. publics existants.

En ce qui concerne une interpellation de M. Roman Juon, N° 774, du 2 décembre 1997, sur les horodateurs, je pense, Monsieur Juon, que vous avez constaté que, à l'heure actuelle, ce système qui vient d'être mis en place se fait chaque jour plus performant et qu'il est accompagné aujourd'hui, dans certains quartiers d'essai, et notamment aux Eaux-Vives, du macaron que nous attendions avec impatience. En tant qu'habitant du quartier, je peux vous dire que j'ai l'impression, et c'est aussi l'impression des habitants, des commerçants riverains, que c'est une réussite. Je souhaite qu'on puisse multiplier ces opérations en ville. C'est d'ailleurs la volonté du Département de justice et police et des transports.

En ce qui concerne une interpellation de M. Jean-Pascal Perler, N° 776, du 16 mars 1998, M. Perler nous demandait si nous ne pouvions pas intervenir très rapidement pour participer à la cession de compostage en faveur du Groupement intercommunal de compostage Arve-Lac (GICAL). En fait, vous avez sans doute lu dans la presse que la situation n'est pas aussi simple que M. Perler l'imaginait. A ce sujet, j'aimerais simplement rappeler que la Ville travaille actuellement, dans le domaine du compostage, avec la station étatique du Nant-de-Châtillon et que celle-ci a été agrandie et améliorée. Je souhaiterais rappeler aussi que, si nous pouvons, à terme, envisager de nous relier au GICAL, pour ce qui concerne la partie de la ville naturellement attirée vers les communes de Coligny, Vandœuvres, etc., nous le ferons. Cela est simple et nous évitera des frais de transports relativement importants, puisque le Nant-de-Châtillon se situe, comme bassin d'attraction, sur l'autre partie de la ville. Aussi, chaque fois que nous le pourrons, nous participerons aux efforts qui sont faits. A l'heure actuelle, cette station de compostage du GICAL n'est, malheureusement, pas vraiment «up to date», de nombreux problèmes existent. Sachez cependant que nous nous y rallierons le moment venu.

Je souhaiterais clore également une interpellation de M. Pierre Rumo, N° 783, du 2 juin 1998, qui déplorait le fait que j'aie tenu certains propos, qu'il n'avait pas appréciés, suite à des discours de certains groupes, discours que je jugeais incohérents et qui consistaient, d'une part, à refuser, dans certains quartiers, l'aménagement de logements sociaux et, d'autre part, à tenir des discours émouvants sur l'accueil des étrangers et des réfugiés. Ce sont des propos que j'avais tenus, je crois, auprès de la presse. Je les maintiens intégralement et je considère, pour ma part, l'interpellation comme close.

Je passe à une interpellation posée par M^{me} Ecuillon – qui a dû trouver, je pense, la solution – qui regrettait, dans l'interpellation N° 767, du 20 octobre 1997, que l'école de l'Europe ne présentât pas toutes les garanties en ce qui concernait divers points. L'école est construite, et le point sur lequel nous ne pouvons évidemment pas revenir est celui d'avoir dû construire un groupe scolaire entier sur un terrain beaucoup trop restreint et dans un environnement particulièrement dur. Cela a demandé beaucoup de talent aux architectes, qui ont fait ce qu'ils pouvaient dans le contexte de cet espace. M^{me} Ecuillon s'étonnait de voir des salles de gymnastique ou des salles de classe allumées après les heures de cours, puisque nous témoignons d'une volonté de faire des économies d'énergie. Cependant, cela dit, je rappelle que les salles de gymnastique sont souvent utilisées le soir par des groupes sportifs notamment, et que les salles de classe peuvent également accueillir un certain nombre de groupes de formation divers. En l'occurrence, il ne s'agit pas de négligence, mais bien d'une utilisation rationnelle des lieux. Je rappellerai également que les nettoyeurs travaillent essen-

Questions

tiellement le soir, après les heures de cours, et qu'il est donc logique de voir certains lieux allumés, alors qu'ils ne sont pas réellement occupés par des employés.

Les interpellations N^{os} 7032, 758, 759, 767, 774, 776, 783 sont closes.

12. Questions.

a) *écrites:*

Le président. M. Muller a demandé la parole pour des réponses à des questions écrites.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Deneys, vous m'aviez posé la question N^o 87, il y a quelques semaines, à propos des réglages des écrans d'ordinateur en Ville de Genève. Je vais faire procéder tout prochainement à une enquête et au réglage, si besoin est, pour éviter évidemment les problèmes de maladies professionnelles qui pourraient découler, d'après ce que vous m'avez dit, d'un mauvais réglage des écrans.

Quant à la deuxième question, N^o 88, que vous m'aviez posée à la même séance, il s'agissait des vins d'honneur et de la possibilité de boire des vins dits «biologiques» lors de ces occasions. Il faut savoir que la Ville de Genève fait la tournée des vigneron indépendants pour leur acheter leur production, et il se trouve que, chez certains de ces vigneron, il y a des productions de vin biologique. On fait le nécessaire en tout cas pour favoriser une consommation de produits de qualité, et toujours avec modération en ce qui concerne le vin.

b) *orales:*

M. David Brolliet (L). Ma question s'adresse au bureau du Conseil municipal. Je me suis amusé à parcourir la LAC. A la page 5, article 13, j'ai constaté quelque chose d'intéressant, à savoir que les séances ordinaires du Conseil municipal se tenaient du 15 janvier au 30 juin et du 1^{er} septembre au 23 décembre. J'aimerais avoir une explication. Est-ce que ces dates sont, comme vous le savez, à respecter? Dans l'affirmative, cela veut dire que nous sommes hors la loi depuis deux jours. J'aimerais donc avoir une explication quant à cet article 13 de la LAC.

Le président. Monsieur Broggni, le bureau a eu vent de votre question et s'est dit que les dates de nos séances sont fixées depuis plus de six mois: il y a donc prescription.

M. Roberto Broggni (Ve). Je suis ravi de voir que M^{me} Burnand et M. Muller sont présents. Mes deux questions concernent le quartier de Saint-Gervais. La collectivité de la ville de Genève est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles, et un crédit de 200 000 francs a été voté, il y a deux ou trois ans, pour l'information aux habitants. Nous devons rénover la rue des Etuves, une partie de la rue Rousseau, la rue Paul-Bouchet et, je crois, un immeuble à la place Grenus. Un crédit de 200 000 francs ayant été voté par la commission ad hoc Saint-Gervais, qui a été confirmé par ce Conseil, que deviennent alors ces 200 000 francs votés pour l'information aux habitants?

Ma deuxième question concerne les informations contradictoires qui existent entre, d'une part, le Service de la Gérance immobilière municipale et, d'autre part, le Service des bâtiments et le Service d'architecture. Est-ce que ces services pourraient coordonner leurs informations, car les habitants de Saint-Gervais entendent tous les jours des informations différentes, lesquelles viennent soit du département que préside M. Muller, soit du département de M^{me} Burnand? Je voudrais bien qu'on puisse rassurer les habitants et ne pas les laisser dans le flou.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur Broggni, vous faites une petite erreur d'interprétation tout de même. Nous avions effectivement demandé un crédit pour l'information sur Saint-Gervais à ce Conseil, qui l'a refusé. En fait, c'est lorsque la commission ad hoc Saint-Gervais s'est préoccupée de savoir quel pouvait être l'avenir du quartier que, dans ce contexte, lors d'une deuxième mouture, il a été voté un crédit d'étude de faisabilité pour l'aménagement du quartier et pour la construction éventuelle d'un parking, et il a été également demandé de formuler un concept d'information. Toutes ces composantes-là existeront dans le rapport intermédiaire que je dois vous fournir. Je pense pouvoir déposer ce dernier au mois de mars, parce qu'on attend encore passablement de résultats. Vous en jugerez à la lecture du rapport. Il s'agit, effectivement, de permettre une vision globale des problèmes qui se posent dans le quartier, que ce soit en matière de circulation ou de restauration de bâtiments.

Pour le reste, je suis désolée, je n'ai pas écouté; peut-être que mon collègue pourra répondre à ma place, parce que je ne sais pas pourquoi il y aurait une divergence entre le Service des bâtiments et l'autre service... Je n'ai pas compris.

M. Roberto Brogini (Ve). Je précise. La Gérance immobilière municipale a déjà informé par lettre les habitants, notamment ceux de la rue des Etuves, qu'ils devaient déménager, car ils arrivaient en fin de bail. Des informations contradictoires circulent, selon lesquelles ils pourraient rester encore pendant deux ou trois ans, parce que les rapports qui devaient être donnés, d'après le programme, il y a un an et demi, ne le sont toujours pas. Il y a donc des informations divergentes qui circulent, ce qui fait qu'un certain nombre de locataires de la Gérance immobilière ne savent pas s'ils doivent songer à déménager, où et comment, ou s'ils ont le temps de redonner un coup de pinceau dans leur cuisine en attendant une hypothétique rénovation.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. La situation est beaucoup plus simple. Premièrement, nous n'avons pas pris l'engagement de déposer un rapport il y a un an et demi. Cela, c'est une pure fabulation. Nous avons travaillé à l'élaboration d'un rapport qui couvre toute la problématique du quartier de Saint-Gervais, et je peux vous jurer que celle-ci n'est pas simple.

Par contre, en ce qui concerne les crédits d'étude que vous avez votés, cette fois, pour la restauration d'un certain nombre de bâtiments, cela nous oblige et oblige la Gérance immobilière, tout à fait logiquement, c'est-à-dire dès lors que nous demandons une autorisation de construire et que celle-ci est accordée, à dénoncer des baux. C'est la procédure logique et je puis vous dire que, pour de nombreux immeubles aujourd'hui, nous avons, semble-t-il, résolu les problèmes que posait la commission bonus loyers. Pour obtenir ce résultat, il a fallu négocier, adopter un plan financier qui tienne compte de la restauration du patrimoine et de la loi sur les démolitions, transformations, rénovations, la fameuse LDTR, ce qui explique que nous avons pris du retard dans ce sens. Les autorisations de construire seront déposées et, tout à fait logiquement, avant que nous déposions auprès de votre Conseil le crédit de rénovation, il sera signalé aux locataires que leurs baux seront dénoncés.

M. Roger Deneys (S). C'est une question orale qui s'adresse à M. Hediger – qui brille par son absence, mais, au moins, comme cela, il brille.

Le président. Il est excusé.

M. Roger Deneys. C'est merveilleux; provisoirement. C'est une question qui se réfère au centième anniversaire du Service d'incendie et de secours (SIS). J'ai appris qu'une passerelle provisoire serait construite au niveau du pont des

Bergues pour permettre le passage des piétons et des cyclistes, et que cette passerelle serait réalisée pour une durée de six mois. J'aimerais bien qu'on m'explique, d'une part, si cette passerelle serait destinée aux piétons et aux cyclistes pendant la durée complète de ces six mois, alors que le SIS organise à cet endroit des manifestations qui se déroulent uniquement pendant le mois de mai. J'aimerais bien savoir à quoi serait destinée cette passerelle pendant les cinq autres mois restants. D'autre part, j'aimerais savoir si la construction de cette passerelle est comptée dans le budget du centième anniversaire ou si elle sera réalisée en supplément de celui-ci.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur Deneys, ce sujet, vous l'avez bien compris, ne me concerne pas, donc je ne peux pas répondre à une partie de votre intervention. Je puis par contre vous dire que l'autorisation de construire cette passerelle a été refusée par l'Etat de Genève. Il s'agit effectivement du dépôt d'une autorisation par mon collègue.

M^{me} Isabelle Brunier (S). C'est encore un problème de circulation, plus exactement de parking. Je me suis trouvée tard dans la nuit, récemment, à la place des Volontaires et j'ai pu constater que cette place, qui vient d'être réaménagée et plantée d'arbres par la Ville de Genève, sert de parking sauvage à une collection d'automobilistes, comme d'ailleurs la place du Rhône, et je voulais savoir si des mesures allaient être prises et quel type de mesures.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Il est malheureusement impossible, Madame Brunier, pour la Ville de Genève s'entend, de prendre des mesures susceptibles d'intimider les automobilistes qui garent sauvagement leur véhicule dans les endroits interdits. Il faudrait que l'Etat de Genève engage une fois pour toutes des contractuels qui fassent ce travail, y compris le soir, la nuit, dans les quartiers, et nous évite des dépenses extravagantes sur le plan de l'aménagement des chaussées ou de la protection des lieux interdits au parcage. La Ville de Genève ne peut pas mettre des chaînes et des murets tout au long de ses artères et sur les places publiques.

Il est vrai que, depuis longtemps, je regrette profondément qu'il ne soit pas demandé à l'Etat d'augmenter sa dotation en matière d'agents susceptibles de réprimer les fraudes – cela fera l'objet d'une intervention à laquelle je n'assisterai peut-être pas, tout à l'heure, au chemin Beau-Soleil – afin que nous n'ayons pas, nous, Ville de Genève, à mettre des centaines de milliers de francs dans des mesures à la fois onéreuses et inesthétiques sur le domaine public. Cela n'est malheureusement, aujourd'hui, pas de notre compétence.

Questions

Par contre, si nous obtenons, et je l'espère, les prérogatives accordées à d'autres communes en matière de stationnement, c'est-à-dire la possibilité pour les agents désormais de mettre des amendes aux contrevenants, cela pourrait changer les choses. De cette manière, les forces de la Ville de Genève s'additionneraient à des forces peu existantes du côté de l'Etat, et nous aurions, cette fois, des solutions meilleures que celles adoptées aujourd'hui. Mais, pour ma part, je suis lasse de devoir consacrer une énergie incroyable et beaucoup d'argent à des mesures que tout le monde critique par ailleurs et qui sont le fait d'un manque de surveillance de la force de police cantonale.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Burnand. J'aurais voulu savoir quand avait eu lieu la journée d'information au Muséum... Non, je plaisante, car j'ai reçu pas moins de six enveloppes à ce sujet, mon collègue quatre, enfin, je ne sais pas quel est le record. Ne serait-il pas possible d'intégrer un système de tri d'adresses à partir de l'ordinateur? Je pense que ce serait assez simple à faire et cela éviterait un gaspillage sur les affranchissements, vu que certains postes de votre budget ont été baissés de 2%.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je suis pour ma part ravie de voir qu'on vous consacre autant d'attention, ravie également de savoir que vous multipliez votre présence dans des séances de commission, qui doivent nécessairement en bénéficier. Mais il est vrai que certains conseillers municipaux, qui appartiennent d'ailleurs à plusieurs commissions, semblent avoir reçu plusieurs fois la même invitation. On tentera d'être attentifs à ce problème, mais cette préoccupation-là n'a, hélas, pas été à l'ordre du jour lors de l'envoi de l'invitation. J'espère tout de même que vous êtes satisfaite d'être invitée à une séance qui se révélera certainement intéressante pour vous.

M. René Grand (S). Ma question s'adresse à M^{me} Burnand. Vous savez que la Maison de quartier des Acacias, de la Jonction, l'Association des parents d'élèves des Acacias et le Conseil de quartier de la Jonction nous interpellaient pour avoir un terrain d'aventures. Je demande à M^{me} Burnand si les choses avancent, si on peut prévoir quelque chose, comme le demandait la pétition, pour cet automne.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Vous savez qu'on travaille sur deux sujets concernant notamment les quartiers de la Jonction et des Acacias. D'une part, on a étudié les mesures de modération de trafic à prendre

Questions

dans ces quartiers. Quant au terrain d'aventures, cela concerne plutôt le quartier de la Jonction. D'autre part, sauf erreur de ma part, cette affaire est liée à un autre sujet qui nous intéresse vivement, c'est-à-dire les cheminements piétonniers le long des berges. Mais je crois que la situation n'est pas aussi simple que nous l'imaginions et on se heurte à un conflit d'intérêts pour ce qui concerne le fameux terrain d'aventures. Je ne sais pas précisément où on en est aujourd'hui, mais j'espère que l'on pourra un jour trouver une solution.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question va également à M^{me} Burnand – hélas, il y a des soirs comme cela! Il y a quelque temps, j'étais intervenue pour me plaindre du mauvais état du petit bus N° 17 qui fait le circuit de la Vieille-Ville. Je m'étais plainte du mauvais état de ce bus, tant du point de vue mécanique que du point de vue du confort des usagers. Or, je ne doute pas, Madame, que vous soyez intervenue auprès des TPG, comme vous me l'aviez dit. Six mois ont passé depuis mon intervention et, à ce jour, il n'y a aucun changement: les sièges sont toujours déchirés, les vitres et la moquette sont toujours aussi sales. Or, je crois savoir que nous subventionnons ce petit bus à raison de 100 000 francs, et je crois que nous devrions intervenir auprès des TPG pour dire que, s'ils ne font pas au moins un entretien qui soit digne d'un petit bus, nous pourrions revoir cette subvention que nous leur accordons.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je vous rends simplement attentive à un problème, Madame Olivier. Je crois bien avoir fait cette intervention, mais ma mémoire malheureusement n'est pas toujours ce qu'elle devrait être. Je vérifierai et j'interviendrai de nouveau, parce que vous avez raison de signaler que rien n'a été entrepris à ce jour.

Simplement, ne dites pas que l'on pourrait revoir la subvention, parce que cela reviendrait à supprimer le petit bus. Les règles sont claires: si on supprime la subvention actuelle de la Ville, l'Etat supprime le bus. Cette ligne ne fait pas partie de la convention dans le domaine des transports. Il n'appartient donc pas à l'Etat de financer cette ligne, qui représente le même cas de figure que celle de la Jonction. Par conséquent, le fait de dire que l'on pourrait revoir la subvention est une menace qui ne marche pas. Par contre, on peut demander à l'entreprise adjudicataire de faire en sorte qu'elle soigne un peu le «look» de ce petit bus.

M. Sami Kanaan (S). Ma question s'adresse au bureau. Je ne mettrai pas en doute la légalité de nos séances, bien sûr. Par contre, ayant aussi regardé de près la liste des objets en suspens, je constate, pour connaître certains dossiers, que de

Questions

nombreux objets de cette liste ont déjà, en fait, été traités et votés en commission et qu'ils sont simplement en attente de remise du rapport en séance plénière. Et pour certains de ces objets, cela fait des années que l'on attend la remise du rapport. Moi-même, je dois remettre un rapport depuis trois mois. Il faut donc que je le fasse. Je trouverais indispensable et utile que le Conseil municipal ait connaissance du nom du rapporteur et, je dirais même, de l'état du traitement du dossier, c'est-à-dire s'il s'agit d'un dossier en traitement en commission, ou voté en commission et en attente de remise du rapport. Je pense que cela inciterait certains rapporteurs à accélérer leur rythme de travail.

Le président. On y réfléchira. Nous reprenons à 20 h 30 précises.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2962
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2962
3. Résolution de MM. Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Sami Kanaan, Roman Juon, Philip Grant, René Grand, Jean-Charles Rielle, Pascal Holenweg et M ^{me} Isabelle Brunier: «Pour une véritable politique de promotion du vélo» (R-566)	2962
4. Résolution de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Pierre Losio, Alain Marquet, Guy Valance et M ^{me} Marie Vanek: «Pour des Jeux olympiques démocratiques et respectueux des lois» (R-567)	2983
5. Résolution de M. David Brolliet: «Prise en charge de l'accueil extraordinaire des réfugiés» (R-568)	2989
6. Interpellation de M. Roman Juon: «Sécurité des piétons dans nos parcs» (I-797)	2990
7. Interpellation de M. Roman Juon: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination» (I-798)	2991
8. Interpellation de M. Roman Juon: «TPG, cyclistes, rollers, piétons: est-ce la guerre?» (I-799)	2992
9. Motion de M ^{mes} Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuivillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine» (M-364)	2993
10. Propositions des conseillers municipaux	2996
11. Interpellations	2996
12. Questions	2999

La mémorialiste:
Marguerite Conus